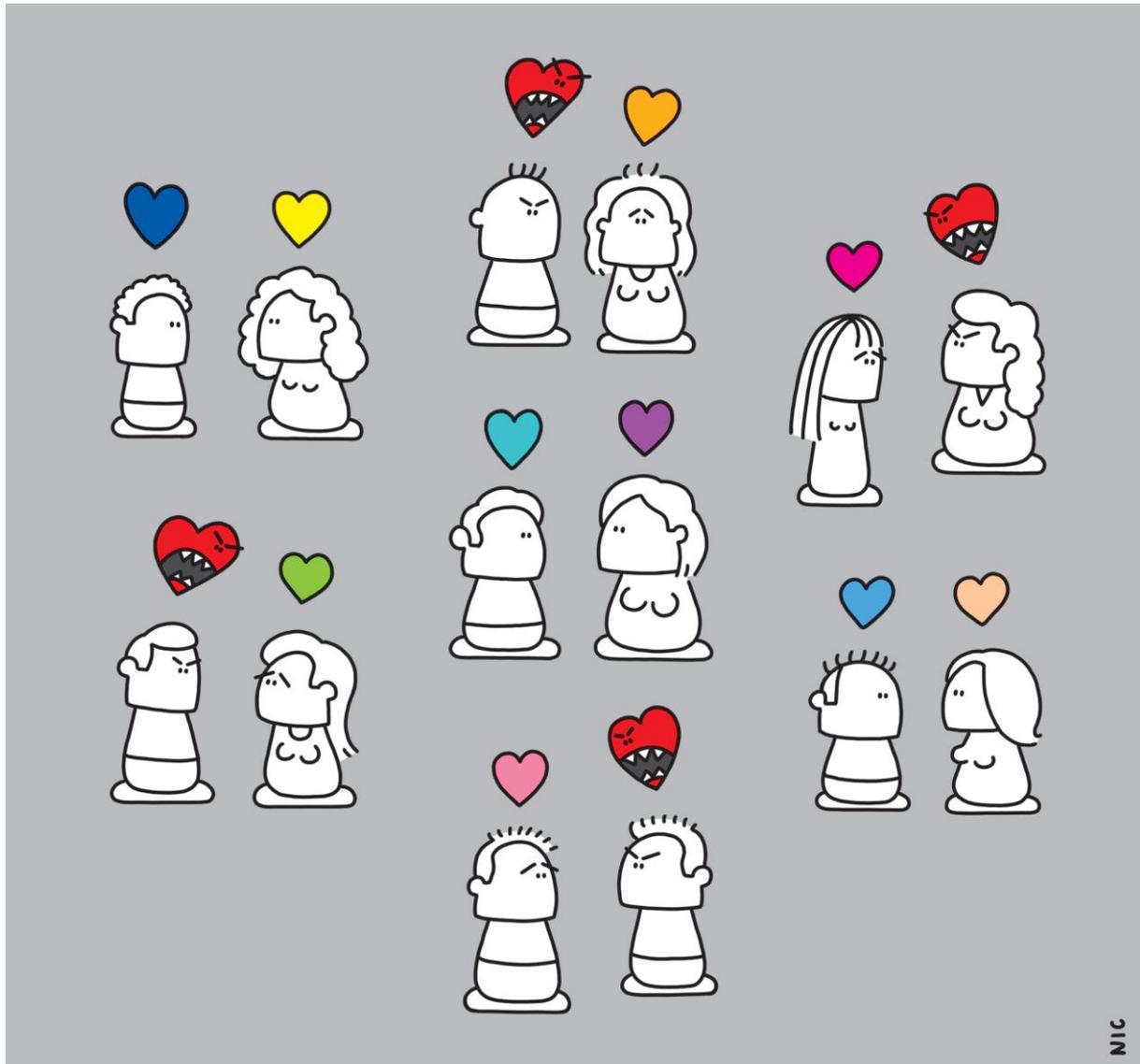


Prévention des violences de couple chez les jeunes

Projet d'implantation du programme « Sortir Ensemble Et Se Respecter » dans le canton de Vaud (2013-2015)

Rapport final, Lausanne, mars 2016



Prévention des violences de couple chez les jeunes

Projet d'implantation du programme « Sortir Ensemble Et Se Respecter » dans le canton de Vaud (2013-2015)

Rapport final, Lausanne, mars 2016

> Etude réalisée par la Fondation Charlotte Olivier en collaboration et sur mandat du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud

Raphaëla Minore chargée de recherche à la Fondation Charlotte Olivier et cheffe de projet au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mélanie Combremont collaboratrice scientifique à la Fondation Charlotte Olivier.

Marie-Claude Hofner médecin associée à l'Unité de Médecine des Violences du CHUV, maître d'enseignement et de recherche à la FBM/Unil, présidente de la Fondation Charlotte Olivier.

> Collaboration

Magaly Hanselmann cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sophie Cattin cheffe de projet au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

> Remerciements

Cette étude a été possible grâce à l'engagement de l'ensemble des institutions partenaires, des professionnel·le·s qui ont mis en œuvre le programme « Sortir Ensemble Et Se Respecter », et à la participation active d'un grand nombre de jeunes. Nous remercions chacun et chacune chaleureusement.

Nous remercions également les membres de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire pour leurs conseils et soutien : Monique Archambault, Olivier Duperrex, Fabienne Naymark, Basile Perret, Jean Schaer ; ainsi que toutes les personnes ayant participé aux focus groups et s'étant investies pour le projet: Nezha Bahoja (Pestalozzi), Claire Balley (UNIFR), Amina Benkais Benbrahim (BCI), Sylvie Berrut (Santé Purielle), Raphaël Bize (Vogay), Tiziana Belluci (Action innocence), Catherine Bergmeister (Le Repuis), Lysiane Brahmi (UVAM), Guy Burnens (SPOP), Isabelle Chmetz (CMP), Karine Clerc (Ginkgo), Philippe Bigler, Pierre Cochand, Florence Dardel (Primerose), Luc Delbrouck (ViFa), Claire Hayoz (education21), Raphaël De Pallens (Vogay), Isabelle Evéquo Diethelm (FCHO), Addelhak Elghezouani (Appartenances), Céline Exquis (BCI), Marc Favez (SPJ), Eva Fernandez (Ciao), Christian Grignola (Le Repuis), Anna Golisciano (Violence que faire), Florence Quinche (HEP Vaud), Olivier Glassey (UNIL), André Kuenzli (Pestalozzi), Ihsan Kurt (Caritas), René Longet (Projuventute), Nicolas Martignoni (HEP Fribourg), Margaretha Mignon (SSPr), Nicole Morisod (Pestalozzi), Steve Renggli (Centre jeunes Ecublens), Catherine Robbiani (Planning familial, Ne), Magdalena Rosende (BEFH), Natanaëlle Perrion (Profa), Annie Piguet (Appartenances), Claire Piguet (BEFH), Mary-Claude Pittet (SPAS), Estelle Rivier (Ginkgo), Anu Sivaganesan (Zwangheirat), Fanny Spichiger (BCI), Marisa Studer, Maria Luiza Vasconcelos (BPEV), Sandra Weber (BEFH), Erika Volkmar (Appartenances), Stefany Zbinden (Profa).

> Soutiens

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH-VD)

Unité de médecine des violences du CHUV (UMV-CHUV)

Service de la santé publique (VD), Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA-VD)

Office fédéral des assurances sociales (OFAS-Programme Jeunes et violence)

Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD-VD)

Loterie romande (LoRo-VD)

Rotary Club Portes de Lavaux

Citation suggérée : Minore R., Combremont M., Hofner M.-C. Projet d'implantation du programme « Sortir Ensemble Et Se Respecter » dans le canton de Vaud (2013-2015). Rapport final. Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), Lausanne mars 2016

> **Illustration** : Nicolas Denis

Table des matières

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | Résumé et recommandations | 4 |
| 2. | Introduction..... | 10 |
| 2.1. | Violence dans les couples de jeunes..... | 10 |
| 2.2. | Contexte du projet..... | 10 |
| 2.3. | SE&SR et sa mise en œuvre en Suisse romande..... | 11 |
| 3. | Le projet pilote d’implantation vaudois (PPV) | 14 |
| 3.1. | Objectifs du projet | 14 |
| 3.2. | Organisation du projet..... | 15 |
| 4. | Evaluation du processus..... | 18 |
| 4.1. | Déroulement du PPV | 18 |
| 4.2. | Promotion de SE&SR et du PPV | 19 |
| 4.3. | Formation et constitution d’un réseau d’animatrices et d’animateurs | 20 |
| 4.4. | Recrutement des institutions partenaires..... | 21 |
| 4.4.1. | Démarches spécifiques à l’enseignement obligatoire..... | 23 |
| 4.5. | Institutions pilotes recrutées..... | 23 |
| 4.6. | Soutien offert aux institutions pilotes..... | 24 |
| 5. | Evaluation des expériences pilotes par les professionnel·le·s | 26 |
| 5.1. | Méthodologie | 26 |
| 5.2. | Profil des animatrices et animateurs des expériences pilotes..... | 27 |
| 5.3. | Compétences professionnelles..... | 28 |
| 5.4. | Présence de la problématique et pertinence de SE&SR..... | 28 |
| 5.5. | Conditions de mise en œuvre..... | 29 |
| 5.5.1. | Promotion auprès des jeunes | 29 |
| 5.5.2. | Modalités d’insertion au sein des institutions | 32 |
| 5.5.3. | Coordination entre collègues..... | 35 |
| 5.5.4. | Modalités d’animation | 36 |
| 5.5.5. | Adaptations des contenus et des modalités..... | 36 |
| 5.6. | Ressources nécessaires à la mise en œuvre..... | 37 |
| 5.7. | Impact du programme selon les professionnel·le·s..... | 38 |
| 5.8. | Changement du climat social | 39 |
| 5.9. | Appréciation des directions des institutions pilotes..... | 40 |
| 6. | Evaluation de l’impact auprès des jeunes | 42 |
| 6.1. | Méthodologie | 42 |

| | | |
|--------|--|----|
| 6.2. | Description générale de la population | 43 |
| 6.3. | Violence vécue au sein des relations amoureuses | 44 |
| 6.3.1. | Auteur·e·s de violence..... | 44 |
| 6.3.2. | Victimes de violence | 44 |
| 6.4. | Violence et stéréotypes de genre..... | 46 |
| 6.5. | Appréciation du programme par les jeunes | 46 |
| 6.5.1. | Acquis..... | 47 |
| 6.5.2. | Aides..... | 47 |
| 6.5.3. | Changements | 47 |
| 6.5.4. | Gênes..... | 48 |
| 6.5.5. | Manques..... | 48 |
| 6.5.6. | Satisfaction par rapport au programme..... | 48 |
| 6.6. | Expérience-pilote de sensibilisation : descriptif de la population | 49 |
| 6.7. | Satisfaction et impact de la sensibilisation | 50 |
| 7. | Adaptation des contenus | 54 |
| 7.1. | Déroulement des focus groups..... | 54 |
| 7.2. | LGBTIQ..... | 54 |
| 7.3. | Nouveaux médias..... | 55 |
| 7.4. | Différences culturelles..... | 55 |
| 7.5. | Amitié..... | 56 |
| 7.6. | Mariage forcé | 56 |
| 8. | Conclusion | 58 |
| 8.1. | Intérêts et impact du programme SE&SR..... | 58 |
| 8.2. | Pré-requis à l'implantation | 59 |
| 8.3. | Conditions optimales de mise en œuvre | 59 |
| 8.4. | Poursuite et pérennisation | 61 |
| 8.4.1. | Auprès des professionnel·le·s de terrain | 61 |
| 8.4.2. | Dans le canton de Vaud | 62 |
| 8.4.3. | Au niveau national..... | 62 |
| 9. | Recommandations..... | 64 |
| 9.1. | Assurer la validité scientifique et la qualité du programme..... | 64 |
| 9.2. | Viser un ancrage institutionnel solide du programme..... | 64 |
| 9.3. | Assurer une promotion adaptée et proactive | 65 |
| 9.4. | Sensibiliser les professionnel·le·s..... | 65 |
| 9.5. | Former les professionnel·le·s à l'animation..... | 65 |

| | |
|--|----|
| 9.6. Tenir compte des besoins, rythmes et contraintes des institutions | 66 |
| 9.7. Offrir du soutien aux institutions partenaires | 66 |
| 9.8. Adapter le programme de manière raisonnée et explicite | 67 |
| 10. Annexes | 68 |
| 10.1. Missions de l'équipe PSPS | 68 |
| 10.2. Flyer descriptif du programme | 69 |
| 11. Références | 70 |

1. Résumé et recommandations

Alors que les violences des jeunes dans la sphère publique sont plus visibles socialement, celles qui se déroulent dans la cadre intime sont plus souvent méconnues ou banalisées. Or, les comportements abusifs, d'ordre physique ou émotionnel ne sont pas rares dès les premières fréquentations amoureuses, avec des conséquences importantes sur la santé, le développement et les modèles de socialisation des jeunes. En 2015, dans les cantons de Vaud et Zurich, parmi les jeunes de 15-16 ans ayant une relation de couple, 5 % ont subi des violences physiques, 4 % des violences sexuelles et 31 % une forme abusive de contrôle de la part de leur partenaire. Afin d'éviter que le recours à la violence s'ancrent dans les comportements et ne compromettent les relations amoureuses et familiale à l'âge adulte, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a intégré à son « *Plan d'action stratégique de lutte contre la violence domestique* » la prévention précoce de la violence dans les relations de couple chez les jeunes, par la promotion du programme « *Sortir Ensemble Et Se Respecter* ».

Un projet pilote d'implantation du programme dans le canton de Vaud (PPV) mené par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), la Fondation Charlotte Olivier (FCHO) et l'Unité de médecine des violences du CHUV (UMV) de 2013 à 2015, a permis d'accompagner et d'évaluer des mises en œuvre pilotes, au sein de 9 institutions en contact avec les jeunes (foyers, centres de loisirs, établissement scolaire, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention). Plus de 300 jeunes avec ou sans problématiques spécifiques ont participé à ces mises en œuvre. L'intérêt croissant des professionnel·le·s a permis d'effectuer plus de 60 présentations de SE&SR et du PPV, touchant près de 500 professionnel·le·s. Parmi les professionnel·le·s d'horizons très divers formés à l'animation du programme depuis 2013, 70 sont en activité dans le canton de Vaud.

Les résultats des diverses évaluations sont très prometteurs. La majorité des jeunes ont eu du plaisir à participer au programme (80%) et rapportent que SE&SR répond à leurs attentes et à leurs besoins en matière de relations de couple (60%), pensent que le programme serait utile à d'autres jeunes (80%) et estiment être mieux à même d'aider un·e ami·e vivant des relations abusives (80%). Suite au programme, ils démontrent une attitude moins favorable à la violence et aux stéréotypes de genre. Le programme est d'autant plus pertinent que, parmi les jeunes en couple ou qui l'ont été au cours des 12 derniers mois, ils sont nombreux à avoir exercé ou subi de la violence physique, psychologique, du contrôle, entre autres via les nouveaux moyens de communication. Par exemple, ils sont 64% à avoir été victimes de violence via les réseaux sociaux.

La totalité des animatrices et animateurs estiment que SE&SR a un effet positif sur les jeunes de leur institution, que le programme a intéressés les jeunes et les amenés à une réflexion et une prise de conscience. Ce qui est confirmé par les réponses de certains jeunes telles que : « *certaines visions de ma relation passé ont changé, je me suis rendue compte que moi aussi j'avais fait beaucoup d'erreurs et maintenant je compte travailler sur moi-même !* » ou « *(le programme m'a aidé) à poser des questions et comprendre ma compagne* » ou encore « *j'ai appris à tenter une approche calme devant l'adversité* ».

Du point de vue des directions interrogées, elles mentionnent que le programme répond à un besoin de prévention, s'insère dans les missions de leurs institutions et offre la possibilité aux jeunes de développer des compétences sociales essentielles pour leur avenir personnel et professionnel, ainsi que des moyens stratégiques pour faire face à la violence. Bien que la mise en œuvre et l'animation de

SE&SR requiert un investissement important, celle-ci a été possible, selon des modalités adaptées, dans l'ensemble des structures testées.

Le PPV a permis de vérifier que les jeunes et les professionnel-le-s apprécient SE&SR, qu'il répond à leurs besoins et a un impact positif. De plus, le PPV a permis de collecter les informations nécessaires à une actualisation des contenus du programme afin qu'ils intègrent les modifications sociétales et de développer des conseils pratiques et recommandations qui permettront d'adapter les mises en œuvre aux conditions de possibilité des institutions. Le BEFH et la FCHO collaborent à l'édition d'un guide à l'usage des professionnel-le-s (édition prévue premier trimestre 2016).

Les recommandations principales émanant du PPV sont les suivantes :

> Assurer la validité scientifique et la qualité du programme

Un programme de prévention des violences et des comportements abusifs, comme tout autre programme de prévention, doit se fonder sur des données scientifiques validées et confirmées par des données actuelles et locales. Il doit également proposer aux institutions et aux autorités de décision des outils ayant démontré un impact positif sans impact négatif. Le programme SE&SR a fait l'objet d'évaluation démontrant un impact positif chez les jeunes sans impact négatif mesuré. C'est la raison pour laquelle il a été choisi pour une implantation au niveau cantonal vaudois.

Les résultats du PPV confirment ces données (impact positif, pas d'impact négatif mesuré) et y ajoutent des éléments essentiels pour la promotion et l'implantation de SE&SR : une adhésion importante au programme SE&SR de la part des jeunes et de l'ensemble des professionnel-le-s impliqué-e-s.

Le PPV a vérifié que le suivi des évaluations d'impact et le monitoring des mises en œuvre sont des garants essentiels du maintien de la qualité du programme. Le suivi régulier des évaluations de l'impact du programme auprès des jeunes permet de vérifier que le programme conserve un impact positif et n'a pas d'effet négatif mesuré. De même, la centralisation du monitoring des données de mises en œuvre (qui a animé, quelles modalités ont été appliquées, pour quelle population et dans quel contexte, quelles ressources locales ont été identifiées en cas de difficultés, etc.) permet de vérifier que les conditions d'une mise en œuvre de qualité sont respectées (formation des animatrices et animateurs; respect des consignes de confidentialité et des procédures en cas de confidences d'un jeune, etc.). Etant donné les thèmes abordés par SE&SR, une attention toute particulière doit être portée aux conditions pour une mise en œuvre de qualité et aux ressources mises à disposition lors de l'implantation dans un canton ou une région.

> Viser un ancrage institutionnel solide du programme

Le programme SE&SR existe depuis 2006 et les professionnel-le-s pouvaient acquérir le classeur et mettre en œuvre le programme, imaginé par les auteures comme un programme « clé en main ». En effet, le classeur contient non seulement les séances à mettre en œuvre, mais également un manuel pédagogique et une partie théorique très riche. Or, l'enquête de faisabilité a révélé que si le programme était utilisé, il l'était de manière occasionnelle, selon des modalités très variables, sans ancrage institutionnel (à l'exception de deux institutions). L'initiative étant uniquement du ressort des individus, cela ne garantissait ni une couverture optimale ni une mise en œuvre pérenne.

Pour viser l'ancrage institutionnel de SE&SR, il est nécessaire d'obtenir un appui politique fort et l'engagement d'une instance qui porte le programme, assure sa promotion auprès des partenaires politiques et institutionnels comme auprès des professionnel·le·s de terrain, garantisse la diffusion des informations, et offre du soutien et des formations aux professionnel·le·s intéressés. Dans le cadre du PPV, cet ancrage a permis d'établir un contact avec les autorités cantonales, d'avoir une connaissance des partenaires, du réseau et des initiatives en cours (entre autres pour ne pas proposer un programme qui viendrait en doublon des offres et mesures existantes). Cet ancrage a également permis d'intégrer la promotion du programme à l'agenda politique, de le présenter aux commissions et services promoteurs et d'être suffisamment connu et reconnu localement pour réussir à impliquer les parties prenantes au projet.

> Assurer une promotion adaptée et proactive

Le PPV a démontré l'importance de mener des activités de promotion variées : présentations dans des contextes très spécialisés ; formations professionnelles ; articles scientifiques et grand public ; émissions de radio ; etc. afin de susciter l'intérêt des institutions en contact avec les jeunes et plus largement du réseau socioéducatif. D'autre part, il est important de répondre systématiquement à toutes les demandes ; y compris celles qui peuvent paraître extrêmement marginales. Le réseau des personnes intéressées et/ou concernées professionnellement par la problématique étant finalement assez restreint, c'est l'accumulation des informations diffusées par des sources différentes et dans des contextes variés qui assure une promotion efficace et une bonne couverture des différents domaines, services, professions, contextes, et des différentes régions.

> Sensibiliser les professionnel·le·s

Une présentation « technique » du programme aux professionnel·le·s des institutions sollicitées pour la mise en œuvre ne suffit pas. Le PPV a mis en évidence qu'il était indispensable, outre la présentation de SE&SR, de mener une sensibilisation à la problématique de la violence domestique, à ses mécanismes, causes et effets, de permettre une prise de conscience de l'existence de la problématique dans les institutions et publics-cibles. Il s'agit également, étant donné les aspects très sensibles du sujet, de permettre aux professionnel·le·s de prendre conscience de leurs représentations et de dépasser d'éventuels blocages.

L'adhésion des professionnel·le·s est importante, mais si l'on souhaite une implantation au long cours et en profondeur, une réelle appropriation est nécessaire. Pour ce faire, il est indispensable de permettre aux professionnel·le·s de tester le programme en groupe et d'expérimenter pour elles-mêmes-eux-mêmes les prises de conscience et les effets qu'il peut occasionner. L'expérimentation d'une séance du programme par les participant·e·s au cours des présentations est un moyen simple et efficace d'y parvenir.

> Former les professionnel·le·s à l'animation

Le PPV a révélé l'importance d'offrir une formation solide aux animatrices et animateurs, tant sur la problématique elle-même que sur la méthodologie de SE&SR. L'expérience d'animation avec les jeunes et des connaissances de la problématique ne sont pas à eux seuls suffisants. En effet il est indispensable que les animatrices et animateurs aient expérimenté pour eux-mêmes le programme au préalable et se soient entraînés à appliquer une pédagogie centrée sur les participant·e·s et la dynamique du groupe. Sans formation à cette méthode, les risques d'adopter une position jugeante,

de faire état de ses propres valeurs et solutions, sont très importants. La co-construction par le groupe de ses propres réponses et la confrontation aux valeurs de chacun est un élément essentiel de réussite de ce programme éducatif. Une condition clé de la réussite du programme repose sur la qualité de l'animation, largement favorisée par la formation des animatrices et animateurs.

> Tenir compte des besoins, rythmes et contraintes des institutions

La planification de la mise en œuvre doit tenir compte des besoins des jeunes, de leurs caractéristiques propres, des besoins des professionnel·le·s ainsi que des éventuelles contraintes organisationnelles ou règlementaires. La mise en œuvre ne doit pas se faire de manière rigide. Une identification préalable de ces conditions est souhaitable afin de décider en connaissance de cause si l'implantation est possible ou non, souhaitable et pertinente, sous quelle forme et à quel moment.

Il faut également prendre en compte le laps de temps parfois long, entre l'intérêt annoncé d'une institution pour le programme et la possibilité de prendre une décision de mise en œuvre (demandes complémentaires; informations au sein des équipes; colloque de coordination; demandes d'autorisation). Le PPV a montré que ces délais peuvent varier de 2 à 12 mois.

> Offrir du soutien aux institutions partenaires

La mise en œuvre du programme ne requiert pas de ressources financières importantes. Néanmoins, elle suppose, en amont, une organisation de projet minutieusement pensée. Si ce processus peut s'avérer long, il n'en demeure pas moins une démarche nécessaire permettant de déterminer les conditions de mise en œuvre les plus appropriées au contexte spécifique à chaque institution ou établissement scolaire, en prenant notamment en compte les besoins des jeunes, leurs caractéristiques propres, l'analyse des professionnel·le·s et les éventuelles contraintes organisationnelles ou règlementaires.

Dans les facteurs à prendre en compte, la sollicitation d'un binôme d'animatrice et animateur externes ou la formation de collaboratrices et collaborateurs internes à l'institution doit être discutée. Ainsi, plusieurs formules peuvent être envisagées en fonction de l'expérience des professionnel·le·s et de leurs préférences. Les liens déjà tissés par les professionnel·le·s avec les jeunes peuvent être un avantage, mais également freiner la parole et l'expression des jeunes. Ce choix doit être débattu lors des discussions relatives aux modalités de mises en œuvre. Afin de permettre aux institutions intéressées de choisir, il est nécessaire de disposer d'un collectif d'animatrices et d'animateurs formé·e·s et disponibles. Si l'option « externe » est choisie, de bons contacts entre les binômes externes et les professionnel·le·s de l'institution doivent s'établir afin d'assurer une cohérence des messages.

Des offres de « coaching » lors d'une première mise en œuvre, par l'institution cantonale en charge de la promotion et de la pérennisation du programme peuvent s'avérer utiles, notamment pour adapter le programme et établir les modalités les mieux adaptées aux besoins et contraintes qui garantissent un bon déroulement et un impact positif. La mise à disposition d'un guide de mise en œuvre constituera une aide technique, mais la mise en réseau des animatrices et animateurs expérimenté·e·s et novices afin d'échanger les expériences et offrir du soutien est une mesure nécessaire comme l'a montré le PPV.

> Adapter le programme de manière raisonnée et explicite

Les modalités pratiques (durée et fréquence des séances) doivent être discutées par les partenaires au préalable, si possible sans précipitation et avec de bonnes données sur le contexte et le public-cible, afin de pondérer les avantages et les inconvénients d'une formule indiquée ou réduite. Il est essentiel que l'équipe engagée dans la mise en œuvre explicite clairement les raisons pour lesquelles des séances ont été laissées de côté ou pourquoi un programme court de sensibilisation a été préféré, afin de ne pas susciter de fausses attentes de la part des directions et/ou des collègues.

Il est bien entendu souvent difficile de libérer 9x 1h15 pour réaliser la totalité des modules à la fréquence indiquée, mais ce rythme qui peut sembler « lent » permet au groupe de problématiser ces sujets délicats, d'y réfléchir, d'en rediscuter, d'y revenir après des périodes de décantation et d'éventuelles expérimentations des nouveaux modèles de relations positives proposés par le programme.

Par ailleurs, l'intégration de thématiques nouvelles (réseaux sociaux; diversités culturelles; LGBTiq, amitié, mariages forcés) sera rendue possible, par la publication d'un guide à l'usage des professionnel·le·s.

2. Introduction

2.1. Violence dans les couples de jeunes

La violence de couple est un problème fréquent chez les jeunes en Suisse. De nombreuses études menées ces dernières années ont permis de le vérifier. Une enquête concernant la victimisation sexuelle des enfants et des adolescent·e·s en Suisse¹, menée en 2009 et 2010, auprès de 6700 jeunes de 15 à 17 ans, a montré que 15% d'entre eux avaient subi une agression sexuelle avec contact physique (30% sans contact physique) et que, dans plus de 40% des cas, l'auteur était le petit ami ou le flirt de l'époque. Une étude comparative menée dans les cantons de Zurich et Vaud sur l'évolution de la violence en Suisse auprès de plus de 5000 jeunes sur 10 ans, montre que la violence dans les lieux publics a diminué chez les adolescent·e·s, mais que dans l'intimité, garçons et filles peuvent agir et subir de la violence. Dans le canton de Zurich par exemple, 19% des filles de 15-16 ans en couple, rapportent avoir subi des violences sexuelles de leur petit ami, ce pourcentage est de 13% dans le canton de Vaud.^{2,3}

D'autre part, les recherches effectuées en Suisse et à l'étranger, dans le but d'identifier les besoins et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence domestique^{4,5}, ont mis en évidence l'intérêt des mesures de prévention précoce, entre autres auprès des jeunes garçons et filles. La sensibilisation à la problématique des violences et l'apprentissage à la reconnaissance des comportements abusifs, qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations amoureuses, de même que l'apprentissage de stratégies de protection, sont des mesures efficaces de diminution des violences chez les jeunes couples. En effet, les jeunes identifient mal les comportements abusifs, surtout de nature verbale et émotionnelle, et ont tendance à les banaliser, ce qui n'est pas sans lien avec l'adhésion à des stéréotypes sur les rôles des hommes et des femmes. Or, les premières expériences amoureuses sont déterminantes pour la construction des modèles de relation à plus long terme et constituent une période favorable pour l'apprentissage de modèles relationnels positifs. Agir précocement sur ces stéréotypes, ces représentations et ces comportements est donc essentiel tant pour les jeunes bénéficiaires de ces mesures que pour les couples qu'ils construiront en tant qu'adultes et leurs futurs enfants.

La prévention de la violence dans les relations de couples mérite d'être intégrée le plus tôt possible dans la vie des jeunes dans le but d'éviter que les attitudes et les gestes violents s'ancrent dans les comportements et compromettent les relations amoureuses adultes, et afin d'interrompre la reproduction trans-générationnelle des comportements violents au sein des couples et de la famille.⁶

2.2. Contexte du projet

En 2001, un premier état des lieux des besoins en matière de lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud avait mis en évidence la nécessité de mener une prévention précoce de ce problème auprès des jeunes⁷. Ceci rejoint d'ailleurs l'ensemble des données et recommandations de la littérature en la matière^{8,9}. L'évaluation du dispositif mis en place ces quinze dernières années par le canton de Vaud et l'étude des besoins des professionnel·le·s de terrain, menées en 2011 et 2012¹⁰ ont montré que cette recommandation était toujours d'actualité et que des efforts plus importants étaient nécessaires pour concrétiser cette recommandation.

Ces constats ont conduit la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique du canton de Vaud (CCLVD) à intégrer la prévention précoce de la violence domestique auprès des jeunes à son plan stratégique 2011-2015¹¹ et à en faire l'un de ses axes de travail prioritaires. Ce plan stratégique a été adopté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, lui conférant un soutien politique d'importance.

La mesure retenue pour opérationnaliser cet axe a été la promotion du programme "Sortir Ensemble & Se Respecter (SE&SR)". Les raisons qui ont fondé le choix de ce programme parmi le grand nombre de programmes disponibles dans ce domaine sont de trois ordres :

- SE&SR est l'adaptation à la culture suisse romande d'un programme nord-américain « Safe Dates », l'un des seuls ayant bénéficié d'une évaluation d'impact sur un large échantillon de jeunes^{12,13} et ayant démontré un impact positif sans effet non désiré.
- SE&SR est l'adaptation d'un programme « Safe Dates » qui fait partie de la petite fraction (5%) des programmes qualifiés comme « programme prometteur » parmi plus de 1300 programmes évalués par le centre d'étude de la prévention de la violence^{14,15}.
- Une enquête de faisabilité menée en Suisse romande en 2012-2013 avait vérifié, par un inventaire systématique des mises en œuvre, que SE&SR était apprécié aussi bien des jeunes que des professionnel·le·s, et présentait les besoins pour une implantation pérenne et de qualité¹⁶.

C'est le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) du canton de Vaud qui s'est vu attribuer la responsabilité de la mise en œuvre de cet axe dans le cadre du plan stratégique 2011-2015 validé par le Conseil d'Etat. En vue de mener un projet pilote d'implantation dans le canton de Vaud (Projet Pilote Vaudois -PPV), le BEFH a établi une collaboration avec la Fondation Charlotte Olivier (FCHO), fondation en charge de SE&SR en Suisse et l'Unité de Médecine des Violences (UMV) du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale du CHUV (CURML), unité spécialisée dans le domaine des violences interpersonnelles.

Le PPV vise à déterminer les conditions optimales de mise en œuvre et de maintien de la qualité du programme au sein de diverses structures fréquentées par les jeunes dans le canton et à terme, de favoriser son ancrage institutionnel et sa pérennisation.

Ce projet pilote a bénéficié du soutien financier du BEFH et de l'UMV, de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD), de la Loterie romande, du Rotary club Portes de Lavaux et de la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA). De plus, il a obtenu le soutien du programme national « Jeunes et Violence » de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et sa reconnaissance en tant que projet novateur.

2.3. SE&SR et sa mise en œuvre en Suisse romande

SE&SR est l'adaptation du programme de prévention des violences et des comportements abusifs auprès des jeunes « Safe Dates », développé à l'Université de Chapel Hill en Caroline du Nord aux Etats-Unis¹⁷. « Safe Dates » a fait l'objet d'un nombre important d'évaluations qui ont démontré son efficacité dans le contexte nord-américain. Les jeunes impliqués dans « Safe Dates » banalisaient moins les violences, percevaient mieux les conséquences négatives de leurs comportements, réagissaient de manière moins destructive à la colère et étaient également mieux au courant des services d'aide aux victimes. Un flyer descriptif du programme est disponible en annexe.

Suite à une étude auprès d'un échantillon de jeunes de Suisse romande¹⁸, « Safe Dates » a été adapté au contexte socioculturel local et a donné lieu au programme de prévention des violences et de

promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes « SE&SR ». Le support pédagogique a été publié pour la première fois en 2009 par la Haute école de travail social de Genève (HETS, ies Editions) qui en a assuré la distribution¹⁹. L'association "Sortir Ensemble & Se Respecter (SE&SR)", puis la FCHO qui accueille désormais le programme, ont assuré sa diffusion, entre autres en organisant des formations d'animatrices et d'animateurs au programme. Après la dissolution de l'association "Sortir Ensemble & Se Respecter (SE&SR)", la FCHO a repris la responsabilité relative aux droits de licence auquel le programme est soumis, de même que la défense des droits des auteurs du programme.

SE&SR s'adresse à un groupe mixte de 6 à 12 adolescent·e·s âgé·e·s de 13 à 15 ans, mais pouvant être adapté à d'autres tranches d'âge. Le groupe est encadré idéalement par un duo d'adultes mixte également, soit une animatrice et un animateur. Il se déroule sur 9 séances abordant chacune des thèmes différents et animées grâce à des moyens variés : présentation de scénarios, scènes de la vie quotidienne, jeux de rôle, etc. Ces activités ont pour objectif de favoriser les échanges et la discussion entre les jeunes, dans le respect des opinions de chacun·e et de leur permettre de réfléchir à ce qu'elles et ils recherchent dans une relation amoureuse. Le programme les encourage à changer d'attitudes ou de comportements et à acquérir de nouvelles compétences relationnelles. Il propose des outils très concrets pour résoudre les difficultés qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations amoureuses et pour repérer d'éventuels comportements abusifs.

De 2012 à 2013, la FCHO a mené une étude de faisabilité auprès des professionnel·le·s ayant participé aux formations d'animatrice et d'animateur du programme, afin de documenter les éventuelles mises en œuvre du programme et, si elles avaient eu lieu, les conditions de ces expériences, les difficultés rencontrées, les besoins, les attentes et les appréciations des professionnel·le·s interrogé·e·s²⁰. Ce travail a été soutenu par la Fondation UBS Optimus. Les résultats de cette enquête ont montré que SE&SR était mis en œuvre en Suisse romande dans plusieurs cantons et au sein de diverses institutions : établissement scolaire, écoles professionnelles spécialisées, centres de prévention, foyers et maison de quartier. Les modalités ainsi que la fréquence des mises en œuvre étaient toutefois très variées. Certaines structures effectuaient la totalité des 9 séances, d'autres seulement une partie, ou encore n'utilisaient que quelques outils ou exercices du programme. Dans certaines institutions, SE&SR a été intégré au sein des activités régulières.

Les animatrices et animateurs interrogé·e·s ont relevé des freins à la mise en œuvre de SE&SR, notamment des difficultés à obtenir des autorisations, un manque d'intérêt pour la problématique de la part des institutions, un manque de ressources organisationnelles et de temps disponible dans les plans d'étude ; et selon les institutions, une difficulté à atteindre les jeunes. Pour mettre en œuvre SE&SR, les animatrices et animateurs ont souligné la nécessité de disposer d'une reconnaissance officielle pour intervenir, sous la forme d'une institution de référence externe reconnue dans le domaine pour pouvoir promouvoir le programme au sein de leur institution, et de disposer de plus de personnes formées. Dans la pratique, elles et ils auraient besoin de plus de temps à disposition pour dispenser l'ensemble des sessions prévues par le programme, et de méthodes pour susciter l'intérêt des jeunes.

3. Le projet pilote d'implantation vaudois (PPV)

Dans le but de développer le projet pilote vaudois, un plan d'action a été développé par l'UMV et la FCHO début 2013 sur la base des résultats de l'étude de faisabilité, et selon les préconisations du modèle de planification des programmes de prévention « precede-proceed »²¹. Il a permis de fixer les objectifs, les tâches et le calendrier du PPV. Le plan d'action détaillé est disponible auprès des auteurs du présent rapport, il est résumé dans le rapport intermédiaire²².

Les outils de promotion et d'évaluation ont été développés sous la supervision scientifique de la FCHO et de l'UMV.

Le dispositif d'évaluation est basé sur le modèle SMOC « Swiss Model For Outcome Classification »²³. La méthodologie a été développée avec l'appui de l'Unité d'Évaluation des Programmes de Prévention (UEPP) de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP), grâce aux conseils de la Professeure Brenda Spencer.

Les objectifs et les tâches à mener selon ce plan d'action sont détaillés ci-dessous de même que l'organisation du projet. Les résultats du PPV et de son évaluation sont regroupés selon quatre chapitres dans le présent rapport : évaluation du processus (chapitre 3), évaluation par les animatrices et animateurs des expériences pilotes (chapitre 4), évaluation de l'impact auprès des jeunes (chapitre 5) et adaptation des contenus (chapitre 6).

3.1. Objectifs du projet

Le PPV avait comme objectifs de :

- Tester et évaluer dans le canton de Vaud, la mise en œuvre du programme SE&SR au sein de 4 structures en contact avec les jeunes dans des contextes institutionnels différents.
- Permettre l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de prévention de la violence de couple, par les professionnel·le·s de terrain en contact avec les jeunes dans le canton de Vaud.
- Fournir des recommandations quant aux conditions nécessaires à l'implantation dans les institutions et aux conditions optimales de mises en œuvre du programme, ainsi qu'au maintien de sa qualité et de son suivi.
- Mettre à jour le contenu de SE&SR afin de l'adapter aux évolutions sociales et médiatiques, en fonction des recommandations émises suite à l'étude de faisabilité et des résultats du PPV.

Les mesures nécessaires à l'atteinte de ces objectifs étaient:

- Promouvoir le programme SE&SR et le PPV le plus largement possible dans le canton de Vaud.
- Assurer la sensibilisation et la formation des professionnel·le·s au-delà du recrutement des institutions pilotes.
- Conceptualiser et constituer un réseau d'animatrices et d'animateurs disponibles et engagé·e·s.
- Recruter 4 institutions de types différents, en contact avec des jeunes (par exemple : centres de loisirs et de prévention, structure pour le perfectionnement scolaire, foyer, école professionnelle, établissement scolaire, etc.), décidées à participer à l'expérience pilote et à la totalité des éléments prévus par le protocole de l'évaluation accompagnante.

- Effectuer 4 mises en œuvre pilotes en offrant du soutien aux institutions et en collectant le maximum de données sur les conditions de ces mises en œuvre.
- Effectuer une évaluation du processus général du PPV.
- Effectuer une évaluation de l'expérience du point de vue des animatrices et des animateurs des expériences pilotes et des directions d'institution.
- Effectuer une évaluation de l'impact du programme auprès des jeunes participant-e-s et de leur satisfaction vis-à-vis du programme.
- Récolter les éléments nécessaires à l'adaptation du contenu du programme SE&SR auprès des spécialistes et dans la littérature.
- Actualiser le classeur pédagogique afin de pouvoir en assurer une réédition.

3.2. Organisation du projet

Le PPV a été mené de 2013 à 2015 par le BEFH en collaboration avec la FCHO et l'UMV. Afin de fixer les modalités de collaboration, les conditions du soutien financier octroyé par le BEFH à la FCHO, et afin d'élaborer les différentes étapes du projet, une convention de collaboration entre le BEFH et la FCHO a été conclue pour les années 2013 et 2014, puis une autre pour l'année 2015.

Le comité de pilotage (COFIL), présidé par le BEFH, était constitué de Magaly Hanselmann, cheffe du BEFH et de Marie-Claude Hofner, médecin associée à l'UMV et présidente de la FCHO. Le COFIL a validé le plan d'action avec les mesures à prendre et les tâches à effectuer, fixé les objectifs stratégiques, adapté le plan d'action aux modifications de contexte ou de partenariat intervenues durant le processus, validé l'ensemble des choix stratégiques, des décisions de collaboration et des demandes de fonds, et veillé à l'information et à la consultation des partenaires et des spécialistes tout au long du projet.

L'équipe de projet était constituée de Raphaela Minore, chargée de recherche à la FCHO et cheffe de projet au BEFH, Mélanie Combremont, collaboratrice scientifique à la FCHO et de Sophie Cattin, cheffe de projet au BEFH.

Mme Doris Perrodin, membre du conseil de fondation de la FCHO a assuré le rôle de marraine du projet au sens du règlement de la FCHO. Le secrétariat du projet a été assuré par Isabelle Évéquoz Diethelm puis par Maritza Espinoza, secrétaires administratives de la FCHO. La supervision scientifique régulière des travaux a été effectuée par Marie-Claude Hofner.

Un groupe d'accompagnement a été mis sur pied, afin d'apporter de la légitimité et d'assurer une communication fonctionnelle avec les services concernés par la prévention de la violence dans les couples de jeunes. Ce groupe a permis à l'équipe de projet de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de spécialistes et d'être informée des conditions spécifiques d'implantation dans les contextes choisis. Le groupe a également contribué à la promotion des expériences pilotes dans les lieux clés, ainsi qu'à son ancrage dans les institutions et les lieux de décision politique. Le BEFH, présidant la CCLVD, qui regroupe des représentant-e-s des principales institutions et services impliqués dans la lutte contre la violence domestique, a veillé à ce que les membres soient informés et impliqués dès le début du projet. Le groupe d'accompagnement a alors été constitué par les membres de la CCLVD intéressés, représentant les services suivants : Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire (Unité PSPS), Service de Prévoyance et d'Aide Sociales (SPAS), Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), Fondation Jeunesse et Familles (ViFa), Centre Malley Prairie (CMP),

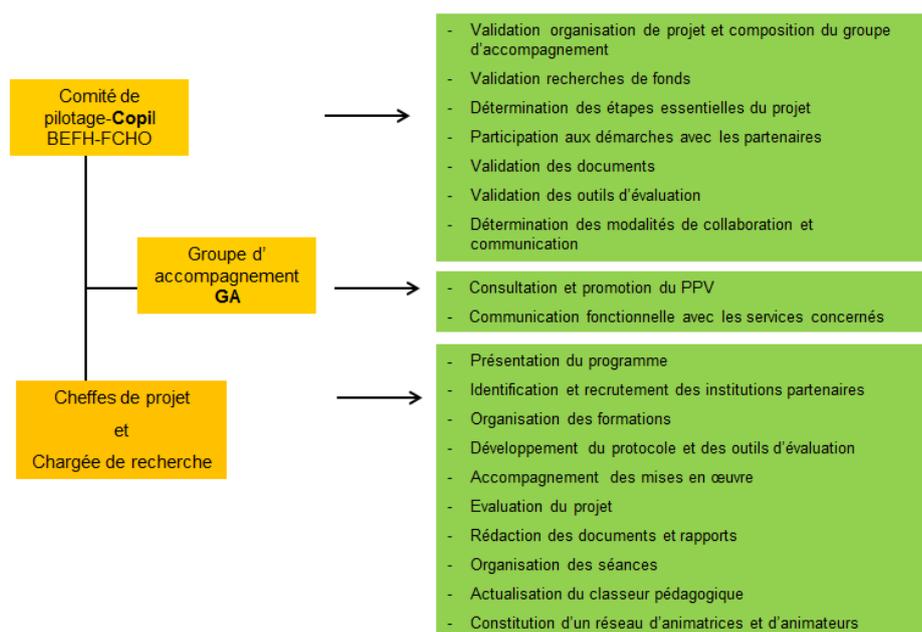
Fondation ProFa, Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et service santé scolaire de la ville de Lausanne. Afin de faciliter l'organisation des réunions, certaines séances de la CCLVD ont été raccourcies et les séances du groupe d'accompagnement ont été fixées dans la continuité afin de profiter de la disponibilité des personnes concernées. Le groupe d'accompagnement s'est réuni 3 fois entre 2014 et 2015 et a été tenu au courant des développements du PPV de manière régulière. Cette organisation a permis non seulement un échange régulier avec les représentant·e·s des différents services mais aussi de bénéficier d'informations provenant du terrain, et de collaborer avec les partenaires du réseau. Une collaboration particulière a été établie avec l'Unité PSPS qui a donné à l'équipe de projet des informations détaillées sur les conditions d'accès et les démarches à entreprendre pour proposer un programme de prévention aux établissements scolaires du canton de Vaud. Cette collaboration a permis une mise en œuvre pilote au sein d'une classe d'un établissement scolaire et d'une école professionnelle. Ces deux expériences ont été suivies et évaluées par l'Unité PSPS.

La création d'un comité scientifique ou groupe d'expert·e·s a également été discutée par le COPIL. Les expert·e·s envisagé·e·s ont été sollicité·e·s pour participer aux quatre focus groups organisés afin de collecter les données nécessaires à l'actualisation des contenus du manuel pédagogique. Les expert·e·s ont également été sollicité·e·s à titre individuel tout au long du projet, notamment dans le cadre du « coaching » offert à certaines institutions lors de la mise en œuvre des expériences pilotes ou pour la validation des nouveaux outils pédagogiques développés.

La collaboration avec les institutions partenaires pour les mises en œuvre pilotes, a été formalisée par des contrats de collaboration qui les engageaient à se former, à mettre en œuvre le programme, et à participer aussi bien à l'évaluation de la mise en œuvre qu'à l'évaluation de l'impact auprès des jeunes.

La figure 1 présente l'organisation du projet et la répartition des différentes tâches.

Figure 1 : Organisation du projet et activités



4. Evaluation du processus

L'évaluation du processus global a été réalisée à partir des sources suivantes : informations collectées dans le « livre de bord » tenu régulièrement par les cheffes de projet, procès-verbaux de l'ensemble des séances du COPIL (en moyenne une séance toutes les 6 semaines), différents diagrammes de Gant établis afin d'adapter le plan d'action aux modifications induites par le terrain, deux conventions de collaboration établies entre le BEFH et la FCHO, et différentes requêtes établies de 2013 à 2014 pour les levées de fonds auprès de la CCLVD, de la Loterie Romande, du programme « Jeunes et violence » de l'OFAS et de la Commission de Promotion de la Santé et de Lutte contre les Addictions (CPSLA).

4.1. Déroulement du PPV

La collaboration au sein du COPIL et de l'équipe de projet a été très constructive, les tâches et responsabilités étant bien distribuées en fonction des domaines d'expertise respectifs et des ancrages institutionnels. Cette répartition a permis une bonne synergie tout au long du PPV. Les contacts avec les partenaires de terrain se sont bien déroulés notamment via le groupe d'accompagnement et grâce à la représentation du COPIL au sein de la CCLVD. L'ancrage fort de l'UMV au sein du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique a également facilité la collaboration entre le PPV et les partenaires potentiels.

Le calendrier initial s'est révélé quelque peu « optimiste ». Le temps nécessaire aux institutions et aux professionnel-le-s afin de s'approprier le projet, de prendre des décisions de participation au PPV, d'obtenir l'approbation de leur direction et finalement de mettre en œuvre le programme, s'est révélé beaucoup plus long que prévu. Le projet a ainsi été prolongé de plus d'une année.

La charge de travail avait été sous-estimée dans le plan d'action. En effet, l'intérêt pour SE&SR et pour le PPV a été croissant à partir de 2014, non seulement de la part des professionnel-le-s de terrain, mais aussi des institutions, des décideuses et décideurs et des médias. Cet intérêt et la nécessité de répondre aux sollicitations afin de ne pas freiner la dynamique, a généré un plus gros volume de travail qu'initialement prévu. L'équipe a pu y faire face grâce à un investissement important de la chargée de recherche et de la cheffe de projet et à l'engagement de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs. De plus, les décisions du COPIL d'augmenter le nombre d'expériences pilotes ainsi que de mettre en œuvre le programme selon des modalités diversifiées nécessitant de nombreuses et parfois importantes adaptations, ont entraîné une réévaluation continue de la planification du projet, prolongé la durée du PPV et impacté le volume de travail.

L'investissement de l'équipe dans les demandes de fonds complémentaires et les réponses positives des financeurs a permis à la fois de prolonger la durée du projet et d'assumer des engagements de personnel ponctuel.

Les questions des droits de licence et des droits d'auteurs de SE&SR, intimement liées à la réalisation des objectifs du PPV, à savoir l'adaptation du programme, sa promotion et sa pérennisation, ont fortement mobilisé l'équipe de projet et le COPIL tout au long du PPV. La gestion de ces questions présentait un degré de complexité élevé et a nécessité le recours aux conseils d'un avocat spécialisé. En effet, du fait que SE&SR s'inspire du programme « Safe Dates », il est soumis à des droits de licence qui ont dû être acquis en 2008 par l'association SE&SR auprès de Hazelden Betty Ford Foundation (propriétaire de « Safe Dates ») et dont l'obtention contre rémunération a fait l'objet d'un premier

contrat. Ce contrat de licence a été renouvelé en 2014 par la Fondation Charlotte Olivier qui en détient actuellement les droits pour les versions française et allemande et pour la distribution sur le territoire suisse. En effet, à la demande du comité de l'association SE&SR, le programme SE&SR a été accueilli et est devenu un des projets de la FCHO au sens de son règlement en 2013. Le renouvellement du contrat de licence a été signé en juin 2014 entre Hazelden Betty Ford Foundation et la FCHO. Pour ce qui concerne les droits d'auteurs, ceux-ci ont été cédés gracieusement par les trois auteurs de SE&SR à la FCHO pour la version française, ce qui en permet la réédition.

4.2. Promotion de SE&SR et du PPV

La présentation de SE&SR et du PPV a été effectuée le plus largement possible, dans tous les contextes intéressés et sans restriction auprès de grands et petits groupes (décideuses et décideurs, enseignant·e·s, professionnel·le·s de l'éducation, de l'animation, de la police, de la santé, bénévoles, etc.). L'équipe a répondu à toutes les sollicitations, y compris au-delà du canton de Vaud, afin d'assurer un processus de dissémination dans les milieux potentiellement intéressés. Ainsi, 24 présentations de SE&SR et du PPV ont été faites dans le cadre du présent projet.

Spécialistes du domaine de la violence au niveau cantonal et intercantonal :

- Journée du réseau de lutte contre la violence domestique du canton de Vaud en janvier 2012
- Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) en mai 2012
- Conférence latine de lutte contre la violence domestique (janvier 2015)
- Congrès national « Violence de genre » en novembre 2013
- Conférence nationale « Jeunes et violence » en novembre 2013 et mai 2015
- National Coalition Building Institute Suisse (NCBI) en septembre 2014
- Conférence suisse contre la violence domestique en septembre 2015

Professionnel·le·s du social et de l'éducation :

- Groupe coordination jeunesse de Lausanne et de l'Est vaudois en février 2012 et en février 2015
- Journée de partage et d'expérience pour les écoles membres du réseau Suisse d'Ecoles en Santé en avril 2012
- Présentation aux collaboratrices et collaborateurs d'une école spécialisée en octobre 2014
- Présentation à une collaboratrice de la Fondation Terre des hommes en septembre 2014

Futur·e·s professionnel·le·s de la santé et du social :

- Formation prégraduée en médecine FBM en 2013, 2014 et 2015
- Master en psychologie de l'enfant, UNIFR en 2013 et 2014
- Certificat d'études avancées en aspects et soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle (CAS, HES-SO) en janvier 2015
- Formation professionnelle dans le domaine du social en décembre 2014 et février 2015
- Formation supérieure en éducation sociale en janvier 2015
- Formation en études sociales et pédagogiques en septembre 2015
- Formation Amnesty International en juin 2015

Des présentations ont également été effectuées en dehors du canton de Vaud à la demande de certaines institutions importantes pour la promotion et la valorisation du PPV (Association Reper de Fribourg en 2012, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques de Genève en 2012, Service de la santé publique de Fribourg en janvier 2013, Bureau de l'égalité de la ville de Zurich en décembre 2013, formation continue des policières et

policiers romand·e·s en mai 2014 à Aarau, Solidarité Femmes de la Chaux-de-Fonds en juin 2014). A l'international, le PPV a été présenté lors du congrès international « Violences interpersonnelles et intervention » en 2013 à l'Université de Jyväskylä en Finlande, et dans le cadre d'un congrès organisé par l'observatoire régional des violences faites aux femmes-centre Hubertine Auclert en mai 2015, en France.

Plusieurs demandes écrites émanant de professionnel·le·s hors du canton de Vaud (éducatrices et éducateurs, policières et policiers) et de professionnel·le·s à l'étranger sont parvenues et ont été traitées (France, Belgique, Ukraine, USA). De plus, une institution vaudoise a fait appel à l'équipe pour une présentation de SE&SR dans le cadre d'une sensibilisation à la thématique de la violence de genre.

Le programme a connu une notoriété importante auprès des professionnel·le·s et des institutions du fait de sa présentation lors de la journée du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique en 2013 et une bonne médiatisation via la presse et la radio. SE&SR et le PPV ont été présentés en détail lors d'une émission de la RTS²⁴, un article est paru dans la revue Reiso²⁵ et les premiers résultats du projet pilote ont été présentés lors d'une conférence de presse en novembre 2014 avec un bon écho²⁶. Le PPV a été soutenu par le Rotary Club Portes de Lavaux qui a organisé une soirée de présentation à laquelle participaient plus de 200 personnes, dont Mesdames Doris Cohen Dumani et Jacqueline de Quattro (Conseillère d'Etat), contribuant également à faire connaître le projet au-delà des milieux directement concernés. En outre, la sélection de SE&SR parmi les « projets novateurs » du programme national « Jeunes et violence » de l'OFAS a donné une visibilité nationale de premier plan au PPV.

En résumé, le succès de la promotion de SE&SR et du PPV dans le cadre du présent projet est dû principalement à la réactivité de l'équipe de projet qui a systématiquement traité l'ensemble des demandes dans les plus brefs délais, sans exclure aucune demande même à priori les plus marginales et en s'adaptant aux conditions de présentation offertes (soirée, temps de présentation varié, etc.). Ainsi plus de 470 personnes ont bénéficié d'une présentation et l'écho médiatique a été important. Les contextes de présentation ont été d'une très grande variété; d'un congrès international à un colloque de centres de loisirs; d'une formation continue pour les policières et policiers à un colloque pédagogique au sein d'un foyer pour enfants en difficulté ou à des étudiant·e·s en médecine. Ces présentations ont atteints tant des directions d'institution que des professionnel·le·s de terrain.

4.3. Formation et constitution d'un réseau d'animatrices et d'animateurs

Les sessions de formation à l'animation du programme ont été organisées par la FCHO. Elles s'adressent à l'ensemble des professionnel·le·s de la santé, du social et de l'éducation en contact avec les jeunes. Ces formations durent deux jours et sont animées par un homme et une femme spécialistes du programme. Elles permettent aux participant·e·s de découvrir et expérimenter le contenu et les méthodes pédagogiques des neuf séances de SE&SR et de réfléchir à une éventuelle mise en œuvre.

5 formations étaient initialement prévues, afin de permettre aux institutions pilotes de former leurs collaboratrices et collaborateurs et de répondre aux demandes de formation de professionnel·le·s intéressé·e·s. Au vu du succès rencontré, ce sont finalement 7 formations de deux jours qui ont été organisées : 5 formations au Repuis à Yverdon entre 2013 et 2014 (sessions en mars 2013, septembre

2013, novembre 2013, juillet 2014, septembre 2014) et 2 formations sur les sites de l'école Pestalozzi (session en mars 2015 et avril 2015). En outre, une formation supplémentaire a été organisée en octobre 2014 à la demande du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques de Genève, sans participation financière du projet vaudois.

Ces formations ont regroupé 102 professionnel-le-s principalement du domaine de l'éducation. Les professions et les fonctions représentées sont très variées : éducatrices et éducateurs exerçant au sein de foyers, de centres de formation professionnelle spécialisés ou de centres de loisirs, infirmières et infirmiers scolaires, conseillères et conseillers sociaux ou en santé sexuelle reproductive, assistantes et assistants sociaux, médecins, psychologues, logopédistes, animatrices et animateurs socioculturel-le-s, travailleuses et travailleurs sociaux de proximité, responsables d'atelier au sein de structures pour le perfectionnement scolaire, responsables de projet ou d'institution, enseignant-e-s spécialisé-e-s. Parmi ces professionnel-le-s, 76 sont en activité dans le canton de Vaud, 16 dans le canton de Genève, 3 dans le canton de Neuchâtel, 1 en Valais, 2 au Jura, 1 à Fribourg et 3 en France.

Parmi les 76 participant-e-s à la formation en activité dans le canton de Vaud, 30 exercent au sein d'institutions engagées dans le cadre du PPV (10 professionnel-le-s de centres de loisirs, 4 professionnel-le-s de structures pour le perfectionnement scolaire, 9 professionnel-le-s de foyers spécialisés et 7 professionnel-le-s dans le domaine de l'enseignement spécialisé).

Pour rappel, un des objectifs du PPV visait à conceptualiser et constituer un réseau d'animatrices et d'animateurs afin de faciliter les échanges d'expériences, de recruter rapidement des binômes formés et de faciliter la constitution d'une culture professionnelle autour de la problématique de la violence de couple chez les jeunes, en mettant notamment sur pied des formations continues. Une base de données informatisée des personnes ayant participé aux formations, contenant des indications détaillées, a été développée par le secrétariat de la FCHO. Cette base de données a permis de lancer un appel à la constitution de binôme pour intervenir dans des institutions souhaitant mettre en œuvre le programme sans former leurs collaboratrices et collaborateurs. Sur les 51 professionnel-le-s contacté-e-s, 15 professionnel-le-s se sont annoncé-e-s, dont 6 constituant d'ores et déjà 3 binômes, et 9 s'inscrivant individuellement.

En résumé, plus de 100 personnes ont suivi la formation à l'animation du programme SE&SR; parmi lesquelles plus de 70 sont en activité dans le canton de Vaud. Les participant-e-s présentent une palette très diversifiée de professions en contact avec les jeunes. La demande pour la formation reste constante. Des sessions de formation seront organisées en 2016. La formation d'animatrice et animateur au programme au sein des institutions du canton représente une valorisation de leurs compétences internes.

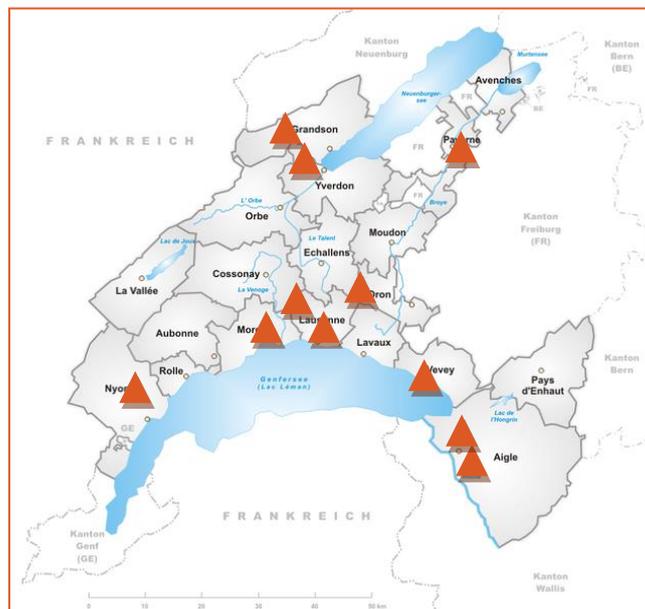
4.4. Recrutement des institutions partenaires

Dès le début du projet, en juillet 2013, et ce jusqu'à octobre 2014, une campagne de prises de contact a été menée par courriers électroniques, téléphones et rencontres personnelles avec les partenaires vaudois-e-s potentiel-le-s afin de recruter quatre institutions de types différents soit: une structure de formation et d'orientation professionnelle obligatoire et/ou postobligatoire, un centre de loisirs, un centre de prévention et une institution éducative spécialisée. Lors du premier contact, une

présentation et/ou une discussion approfondie de SE&SR et du PPV a été proposée afin d'envisager la possibilité de mettre en œuvre le programme à titre pilote au sein de leur institution.

Une première liste de 20 partenaires potentiel·le·s réparti·e·s géographiquement a été établie parmi les institutions du canton de Vaud (figure 2) soit : 5 centres de loisirs, 1 centre de prévention, 5 foyers, 1 classe d'un établissement scolaire, 6 organismes pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle et 2 écoles professionnelles. Au sein de ces institutions, la majorité des professionnel·e·s avaient eu connaissance du programme SE&SR dans le cadre du PPV, notamment la majorité des professionnel·le·s des 5 centres de loisirs, des 3 foyers, des 6 organismes pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle, des 2 écoles professionnelles et de la classe de l'établissement scolaire. Seule une minorité de professionnel·le·s connaissaient déjà le programme avant le PPV, notamment les professionnel·le·s du centre de prévention et de 2 foyers qui avaient suivi la formation à l'animation du programme avant le début du PPV.

Figure 2 : Répartition des institutions contactées dans le canton de Vaud



Sur les 20 institutions contactées, 18 ont souhaité qu'une présentation ait lieu dans leurs locaux, en présence de leur direction et/ou des personnes directement impliquées dans une mise en œuvre potentielle (éducatrices et éducateurs, médiatrices et médiateurs, responsables prévention, etc.). 3 institutions n'ont pas souhaité de présentation. 7 institutions non prévues initialement ont adressé des demandes de présentation, soit 2 foyers et 3 écoles privées, 1 école professionnelle et 1 structure coordination jeunesse. Ces institutions ont été intégrées au PPV. Au total 20 présentations détaillées ont eu lieu (certaines institutions ont bénéficié d'une présentation commune, et d'autres ont bénéficié de plusieurs présentations).

Lors des premiers entretiens avec les responsables, les éléments nécessaires à une mise en œuvre de SE&SR dans le cadre du PPV au sein de leur institution ont été envisagés soigneusement et en détail, afin de permettre aux institutions de se prononcer en toute connaissance de cause. Les discussions ont porté principalement sur la pertinence du programme pour la population concernée, les modalités de mise en œuvre, les possibilités d'insertion du programme au sein, ou parallèlement aux activités

existantes, le nombre de séances, la durée des séances et du programme, le nombre d'animatrices et animateurs nécessaire, les possibilités de formation interne et les coûts pour l'institution.

4.4.1. Démarches spécifiques à l'enseignement obligatoire

Un autre type de démarche a été adopté pour accéder aux établissements scolaires du canton de Vaud. En effet, afin de pouvoir présenter le projet dans un établissement scolaire, il est nécessaire d'obtenir au préalable l'autorisation de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Elle est seule habilitée à donner cette autorisation. Pour plus d'information concernant l'Unité PSPS voir annexe 1.

Une présentation à l'attention des membres de l'Unité PSPS a été effectuée en janvier 2014. Puis l'Unité ayant donné son aval, une présentation a été possible au sein d'un établissement scolaire de la ville de Lausanne, de 6 structures pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle et de 2 écoles professionnelles.

4.5. Institutions pilotes recrutées

Sur les 20 institutions qui ont bénéficié d'une présentation dans la perspective d'une intégration au PPV, 9 se sont montrées très intéressées et ont intégré le PPV (45%) : 1 centre de prévention, 1 foyer, 1 classe d'un établissement scolaire, 3 centres de loisirs, 1 structure pour le perfectionnement scolaire et 2 écoles professionnelles.

Pour les autres institutions sélectionnées ayant bénéficié d'une présentation de SE&SR et du PPV, 2 institutions ont souhaité former leurs collaboratrices et collaborateurs à l'animation du programme. N'ayant pas pu mettre en œuvre le programme avant la clôture du projet pilote, faute de temps ou d'autorisation, elles n'ont pas été intégrées au projet (1 foyer et 1 structure d'appui et de soutien scolaire). 2 centres de loisirs et 2 foyers ont souhaité attendre les résultats des expériences des autres centres de loisirs et foyers, dans l'éventualité de travailler par la suite en synergie pour le mettre en œuvre auprès des jeunes. 1 structure pour le perfectionnement scolaire, bien qu'intéressée à la thématique, n'a pas souhaité le mettre en œuvre faute de temps et ressources disponibles. De plus, l'intégration du programme a été jugée également difficile par 1 unité de transition au travail, celui-ci ne s'intégrant pas au fonctionnement de la structure (modalité de fréquentation des jeunes au sein de l'établissement). Finalement, 2 institutions n'ont pas souhaité de présentation détaillée pour leur personnel, mentionnant pour l'une que le programme ne s'intègre pas aux priorités liées aux problématiques spécifiques de leurs jeunes (1 structure pour le perfectionnement scolaire), pour l'autre qu'il était trop tôt pour organiser la mise en œuvre du programme au sein de leur institution même si des collaboratrices et collaborateurs de l'institution étaient formé-e-s à l'animation du programme (1 foyer), de plus pour 1 structure d'appui et de soutien scolaire, les discussions relatives à une éventuelle mise en œuvre n'ont pu aboutir faute de temps et d'autorisation.

Sur les 7 institutions ayant fait spontanément appel pour des informations relatives au programme, 3 institutions ont accepté de participer à l'expérience pilote (42%). Il s'agit d'1 foyer, 1 école d'enseignement spécialisé et 1 école professionnelle. 3 institutions se sont montrées très intéressées et ont souhaité former leurs collaboratrices et collaborateurs à l'animation du programme, mais n'ont pas pu mettre en œuvre le programme dans les temps impartis avant la clôture du projet pilote. Elles n'ont donc pas été intégrées au projet (1 foyer, 1 école spécialisée, 1 structure de coordination d'activité de loisirs et de prévention). 1 institution n'a pas souhaité le mettre en œuvre, le programme

ne correspondant pas aux besoins spécifiques des jeunes, à savoir la prévention du harcèlement entre pairs (école privée).

Au total, 12 institutions ont souhaité intégrer le PPV mais seules 9 d'entre elles sont parvenues à mettre en œuvre SE&SR dans le temps imparti par la planification du projet et se sont engagées dans le processus du PPV. Les 9 institutions sont : 1 centre de prévention, 2 foyers, 1 structure pour le perfectionnement scolaire, 1 école d'enseignement spécialisé, 2 centre de loisirs, 1 école professionnelle, 1 classe d'un établissement scolaire. 3 institutions recrutées n'ont pas pu mettre en œuvre SE&SR suite à des difficultés d'intégration dans le planning et de recrutement de participant·e·s (1 centre de loisirs et 2 écoles professionnelles).

En résumé, ce sont 9 institutions, plutôt que 4 initialement prévues, qui ont mis en œuvre SE&SR dans le cadre du PPV. Cette augmentation ainsi que le temps nécessaire à la prise de décision et à la demande d'autorisation, ont prolongé le calendrier initialement prévu. Ces 9 institutions se sont montrées disponibles pour participer à l'intégralité du dispositif d'évaluation; elles sont bien réparties géographiquement dans le canton et montrent une grande diversité de contexte institutionnel: foyers, centres de loisirs, une classe d'un établissement scolaire, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention, école spécialisée, école professionnelle. De plus, ces structures touchent des populations de jeunes avec ou sans problématiques spécifiques.

4.6. Soutien offert aux institutions pilotes

Parallèlement à l'offre de formation, le PPV prévoyait plusieurs types de soutien aux institutions mettant en œuvre le programme à titre pilote : contribution aux frais d'inscription de leurs collaboratrices et collaborateurs pour la formation ou mise à disposition de binômes d'animatrice et animateur formé·e·s (recherche, prise en charge financière, information et mise en lien).

Un « coaching » par une personne expérimentée dans la mise en œuvre du programme était également proposé et financé par le PPV afin de soutenir le processus et ajuster le programme aux besoins des institutions. Ainsi, une ou plusieurs rencontres préalables avec les professionnel·le·s des institutions ont été systématiquement organisées réunissant le ou la « coach » et/ou l'équipe de projet. L'objectif était d'évaluer la pertinence du programme SE&SR en fonction des besoins identifiés ou ressentis au sein de l'institution, la faisabilité de la mise en œuvre et les modalités spécifiques à adopter. Les mises en œuvre pilotes ont quasiment toutes bénéficié d'au moins une réunion préalable.

Les adaptations du programme ont fait l'objet d'un travail important de discussion et de concertation entre l'équipe de projet et le personnel de l'institution. Tout d'abord, une présentation détaillée du programme et des adaptations envisagées était faite à l'ensemble des professionnel·le·s impliqué·e·s au sein de l'institution. Cette séance permettait de récolter les avis, les questions émergentes, les réactions, dans une logique de co-construction. Les adaptations envisagées répondaient ainsi aux besoins des professionnel·le·s, des jeunes et des contraintes propres au contexte. Les modifications et adaptations opérées étaient ensuite soumises à validation à l'interne et/ou à un/des spécialistes afin de vérifier leur pertinence et leur cohérence ainsi que la qualité des contenus dispensés aux jeunes.

5. Evaluation des expériences pilotes par les professionnel·le·s

5.1. Méthodologie

Le dispositif d'évaluation par les animatrices et animateurs a compris deux entretiens en face à face, et le monitoring de l'expérience par un « carnet de suivi » complété par le binôme après chaque session du programme.

Le premier entretien était effectué avant la mise en œuvre de la première séance en présence du binôme. L'objectif était de documenter les méthodes et activités planifiées pour insérer le programme au sein de l'institution. Ce premier entretien pouvait également aider le binôme dans cette mise en œuvre. L'évaluation était donc comprise comme accompagnante du projet. Les dimensions documentées étaient : la présence de la problématique chez les jeunes (contexte), la notoriété de l'offre, l'accessibilité du programme, l'attrait du programme, les caractéristiques de la mise en œuvre (modifications organisationnelles, fonctionnelles, ressources, difficultés), l'amélioration des compétences professionnelles des animatrices et animateurs, la qualité de la formation, l'atteinte des groupes cibles (caractéristiques des jeunes, nombre).

Le deuxième entretien était effectué à la fin de la mise en œuvre, également en présence du binôme. L'objectif était de documenter les points forts et les difficultés rencontrées. Les dimensions documentées et évaluées étaient: l'appréciation de l'utilisation du programme (animation, charge de travail), la satisfaction liée au programme (animation auprès des jeunes, caractéristiques du programme, modifications souhaitées), les ressources investies et nécessaires à la mise en œuvre du programme, l'amélioration des compétences professionnelles des animatrices et animateurs, la qualité de la formation, l'atteinte des groupes cibles (intérêt, adéquation, efficacité auprès des jeunes), et le changement de climat social.

Un entretien était également planifié après le programme avec les directions afin de documenter et évaluer les modifications organisationnelles et fonctionnelles au sein de l'institution, les coûts, les ressources investies, les possibilités de pérennisation et le développement de collaborations éventuelles.

Le « carnet de suivi » contenait une grille de questions visant à estimer la pertinence du contenu du programme, les conditions de sa mise en œuvre et les modifications apportées. Il était complété idéalement après chaque séance par le binôme, ce qui leur permettait d'échanger sur leurs ressentis et leurs besoins pour les séances suivantes. L'objectif était de répertorier le déroulement de chaque séance, les ressources, les difficultés rencontrées, l'intérêt des jeunes pour chaque séance et exercice, et les modifications qui avaient éventuellement été apportées.

L'ensemble des binômes des 9 institutions pilotes ont participé aux entretiens pré-post, et les animatrices et animateurs de 8 institutions pilotes ont complété l'ensemble du carnet de suivi.

L'adhésion au processus d'évaluation de la part des binômes, la richesse des commentaires et le soin mis à apporter le feed-back le plus détaillé possible ont marqué l'intérêt et l'engagement des

partenaires de terrain dans le PPV et plus largement dans la prévention de la problématique des violences chez les jeunes.

Les contenus des entretiens, enregistrés et retranscrits, ainsi que les contenus des carnets de suivi ont été analysés et synthétisés. Les résultats détaillés sont présentés dans les chapitres ci-dessous.

5.2. Profil des animatrices et animateurs des expériences pilotes

L'ensemble des professionnel-le-s travaillent directement auprès des jeunes, et possèdent des formations variées : 7 éducatrices et éducateurs, 3 psychologues, 2 animatrices et animateurs, 1 psychiatre, 1 infirmière, 1 maître socioprofessionnel, 1 théologien, 1 enseignant spécialisé.

La quasi totalité des institutions a souhaité former son personnel. Ainsi, pour 7 institutions participantes (foyers, centres de prévention et de loisirs, structure pour le perfectionnement scolaire, école spécialisée), les animatrices et animateurs du programme sont des collaboratrices et collaborateurs de l'institution qui ont suivi la formation.

Pour la majorité, les coûts ont été pris en charge par les institutions elles-mêmes sur leur budget de formation continue. Pour certaines, des subventions ont été accordées par le PPV (50% des frais d'inscription) comme prévu initialement.

Dans 2 cas, les institutions n'ont pas souhaité former leur personnel (une classe d'un établissement scolaire et une école professionnelle) et ont fait appel à un duo d'animatrice et animateur externe. Dans un premier temps, en effet, certain-e-s enseignant-e-s n'ont pas souhaité se former et animer le programme dans leur classe. De plus, participer à la formation posait des problèmes logistiques, de calendrier et de coûts relatifs au remplacement de l'enseignant-e pendant la durée de la formation. Néanmoins, avant les mises en œuvre, les enseignant-e-s, médiatrices et médiateurs et infirmières et infirmiers scolaires ont bénéficié d'une présentation du programme, afin d'être informé-e-s et disponibles en fonction des besoins.

Pour les institutions ayant formé leur personnel, 16 animatrices et animateurs ont été interrogé-e-s avant la mise en œuvre du programme et 17 après la mise en œuvre¹. Parmi celles-ci et ceux-ci, 15 ont été formé-e-s dans le cadre du projet pilote et mettaient en œuvre le programme pour la première fois et 2 étaient déjà formé-e-s au programme avant le début de l'expérience, et avaient déjà mis en œuvre le programme par le passé.

Pour les institutions n'ayant pas formé leur personnel, 9 animatrices et animateurs externes formé-e-s ont été engagé-e-s pour animer le programme. Les entretiens effectués avec eux étaient principalement orientés sur les modalités de mise en œuvre et ont été intégrés aux résultats. Ces binômes possèdent des formations variées, 5 éducatrices et éducateurs, 3 psychologues, 1 conseiller en santé sexuelle.

Les offres de formation et de coaching se sont révélées être des mesures essentielles pour permettre aux institutions partenaires de tenter l'expérience pilote. Les retours des professionnel-le-s ayant animé le programme mettent en avant que la formation est utile voir indispensable. De plus, certain-e-s soulignent la nécessité d'avoir de l'expérience et des connaissances préalables sur les techniques d'animation et sur la thématique afin d'être à l'aise lors de l'animation du programme.

¹ Une personne ayant été intégrée à une expérience pilote dans le cadre d'un remplacement pour une séance

5.3. Compétences professionnelles

Avant la mise en œuvre, les personnes interrogées se sentent globalement capable d'animer le programme (N=11), précisant qu'il est nécessaire toutefois d'acquérir de la pratique et de se préparer afin de s'approprier le contenu, voir de créer son matériel personnel. Une minorité mentionne se sentir tout à fait capable de le mettre en œuvre (N=3). En outre, la majorité mentionne avoir élargi ses connaissances dans le domaine des violences et des comportements abusifs au sein des couples de jeunes (N=7), notamment en ce qui concerne l'identification des différents types d'abus, des stéréotypes de genre, des stratégies de reformulation non-jugeante, et de la place de l'amitié dans les stratégies d'aide. Une minorité mentionne avoir déjà abordé ces problématiques dans le cadre de sa formation et/ou spécialisation (N=4), toutefois elle rapporte intéressant de pouvoir travailler cette thématique en groupe lors de la formation, d'apprendre à se positionner face à un abus, et de connaître les exercices destinés aux jeunes.

En ce qui concerne la formation, les personnes interrogées avant la mise en œuvre estiment que la formation est suffisante. Certain·e·s précisent toutefois qu'un coaching est nécessaire (N=4) et que des compétences et connaissances en animation sont indispensables (N= 2). Pour une minorité, la formation est trop courte et elle aurait souhaité un jour de formation supplémentaire (N=3).

Après la mise en œuvre, la majorité des professionnel·le·s mentionne que la formation est utile voire indispensable (centres de loisirs, foyers, structure perfectionnement scolaire, école spécialisée) et qu'il est nécessaire de pratiquer et de s'approprier le programme. La majorité dit se sentir capable d'animer une nouvelle fois le programme (centres de loisirs, foyers, structure pour le perfectionnement scolaire, école spécialisée) et rapporte avoir acquis des connaissances relatives à la communication, et au comportement et au vécu des jeunes (centre de loisirs), ainsi que des éléments théoriques les aidant à mieux comprendre les jeunes et la problématique (foyer, école spécialisée), et encore des outils d'aide et de soutien entre pairs (structure pour le perfectionnement scolaire). Toutefois, pour une minorité la formation n'est pas suffisante. Certain·e·s auraient souhaité visionner une vidéo afin d'avoir un exemple du déroulement d'une séance (foyer), et avoir plus d'expérience en animation (structure pour le perfectionnement scolaire).

Les connaissances acquises sont jugées utiles dans la pratique quotidienne de la majorité des professionnel·le·s. Ces derniers se sentent plus à l'aise pour parler de cette thématique avec les jeunes. Ils rapportent que SE&SR permet d'avoir un langage commun par rapport aux comportements abusifs et un positionnement clair face aux jeunes (centre de loisirs, foyer, école spécialisée). Elles et ils peuvent en outre présenter leur institution en tant qu'institution ressource pour les jeunes (centre de loisirs) et orienter les jeunes vers les services d'aide adéquats (structure pour le perfectionnement scolaire).

5.4. Présence de la problématique et pertinence de SE&SR

Les professionnel·le·s de l'ensemble des institutions partenaires s'accordent à dire que la violence et les comportements abusifs au sein des couples de jeunes est une problématique présente au sein de leur institution. La majorité relève que la violence est banalisée et présente aussi bien au sein des relations amoureuses qu'amicales. Cette violence s'exprime par des actes d'incivilité, d'irrespect, par des bousculades, de la violence verbale, des insultes et des échanges de contenus à connotation sexuelle par le biais des réseaux sociaux. Les professionnel·le·s des centres de loisirs précisent que

cette problématique est présente, toutefois ponctuellement, par « vagues » de jeunes qui fréquentent les centres. La violence est souvent suspectée chez les jeunes qui débutent une relation de couple. Les professionnel·le·s de l'enseignement spécialisé soulignent que les jeunes n'identifient pas les situations abusives. Les jeunes confrontés à des situations abusives ou violentes se confient tardivement, uniquement lorsqu'elles ou ils sont face aux conséquences négatives de ces situations. Une étude de besoins des jeunes de l'école professionnelle révèle également la nécessité d'aborder la problématique de la violence verbale.

La majorité des professionnel·le·s s'accorde sur le fait que le contenu du programme est pertinent et adéquat par rapport aux besoins des jeunes de leur institution. Les professionnel·le·s des centres de loisirs précisent que les contenus et activités du programme s'inscrivent dans la continuité de leurs offres destinées aux jeunes. Les professionnel·le·s des foyers précisent que les contenus de SE&SR répondent aux questionnements des jeunes, à savoir pour les jeunes hommes : « *comment savoir que non c'est non ?* » et pour les jeunes femmes : « *pourquoi les hommes s'autorisent-ils certains gestes ?* »

5.5. Conditions de mise en œuvre

L'intégration au sein de chaque structure a requis un investissement de la part des professionnel·le·s principalement pour :

- Promouvoir SE&SR auprès des jeunes
- Déterminer les modalités d'insertion de SE&SR au sein de l'institution
- Se coordonner avec les professionnel·le·s de l'institution
- Préparer l'animation
- Animer le programme

5.5.1. Promotion auprès des jeunes

Il a été nécessaire dans chaque contexte de définir à quels jeunes le programme devait s'adresser et comment leur présenter le programme.

Un centre de loisirs et un centre de prévention ont présenté SE&SR à leurs jeunes comme une activité à laquelle elles ou ils pouvaient s'inscrire à l'interne, et un centre de loisirs a présenté le programme aux jeunes d'un établissement scolaire comme une activité offerte par le centre à laquelle les jeunes pouvaient s'inscrire et participer. Dans ces cas, la participation au programme se faisait sur une base volontaire, toutefois, la présence à trois séances minimum était requise.

La structure pour le perfectionnement scolaire ainsi que la classe de l'établissement scolaire ont présenté SE&SR aux jeunes de certains ateliers ou de la classe comme une activité obligatoire remplaçant respectivement l'atelier ou le cours. Toutefois, en cas de refus de la part d'un jeune ou des parents, le jeune était dispensé d'y participer. L'école spécialisée et les foyers ont présenté SE&SR à certains jeunes, comme étant un nouvel atelier de l'école ou activité du foyer. Les jeunes ont été choisis au préalable sur la base de leurs aptitudes cognitives à suivre le programme et sur la base de leurs besoins, par les enseignant·e·s et pédo-psychiatres pour l'école spécialisée, par les éducatrices et éducateurs et les infirmières et infirmiers pour les foyers. Une école professionnelle a présenté les ateliers SE&SR à l'ensemble des jeunes de l'école comme étant obligatoires et faisant partie d'une journée spécifique « sport et santé ».

Pour la majorité des institutions, le choix des jeunes n'a pas été une difficulté, néanmoins les professionnel·le·s d'un foyer et d'une école spécialisée soulignent qu'il est nécessaire de prévoir plusieurs séances avec les collègues afin de décider à quels jeunes offrir SE&SR, à quelles conditions, et à quel moment de l'année. En outre, au sein de différentes structures, il semble difficile de stimuler et mobiliser les jeunes à participer au programme. Les professionnel·le·s rapportent la nécessité de prévoir du temps pour présenter le programme aux jeunes avant sa mise en œuvre (centres de loisirs, foyers, structure perfectionnement scolaire) afin de les motiver à y participer. Il ressort également qu'il est difficile pour différentes structures de créer un groupe mixte et de prévoir plusieurs séances ; raison pour laquelle, plusieurs institutions ont souhaité raccourcir le programme, notamment les centres de loisirs et le centre de prévention. Les professionnel·le·s d'un centre de loisirs précisent que les jeunes fréquentent le centre de manière volontaire, et qu'il est dès lors difficile de proposer une activité qui leur demande d'être présents à des heures précises et de façon régulière.

Pour les institutions ayant intégré le PPV mais n'ayant pas mis en œuvre le programme, ces difficultés ont été les principaux freins. En effet, un autre centre de loisirs, ayant présenté le programme à des classes d'une école publique comme une activité du centre de loisirs, n'a pas reçu d'inscription bien que l'intérêt des jeunes était présent lors de la présentation. Une école professionnelle, ayant présenté SE&SR à l'ensemble des élèves et ayant demandé aux jeunes intéressés de se réunir, n'a également eu aucun jeune au rendez-vous dédié à la planification du programme. Pour une autre école professionnelle, c'est la constitution d'un petit groupe mixte de jeunes qui n'a pas été possible, cette modalité n'étant pas représentative de la réalité des classes de l'institution qui comptent 20 élèves, et sont pour la majorité des filières non mixtes.

En outre, il faut souligner que pour certaines institutions dont des centres de loisirs et des centres de prévention, les professionnel·le·s doivent garantir 8 inscriptions pour bénéficier des subventions qui permettront à l'activité d'avoir lieu. Dans le cas particulier de l'expérience pilote au sein du centre de prévention, 7 jeunes seulement étaient inscrit·e·s. Afin que l'expérience puisse avoir lieu, le PPV l'a subventionné en partie. Les caractéristiques des institutions ayant mis en œuvre le programme et des jeunes ayant participé au programme par institution sont synthétisées au tableau 1.

Tableau 1: Caractéristiques des institutions (n=9) et des jeunes ayant participé à l'expérience pilote (n= 303)

| | Mission | Caractéristique des jeunes des institutions | Age | Critères de sélection des jeunes | Nb jeunes ² | |
|---|---|---|-------|--|------------------------|----|
| | | | | | F | G |
| Foyer A | Prise en charge de mineurs en difficulté. Internat éducatif avec école spécialisée. | Jeunes en difficulté, trouble du comportement, difficulté d'apprentissage, retard scolaire et antécédents de maltraitance. | 14-15 | Jeunes les plus âgés. | 3 | 3 |
| Foyer B | Prise en charge de jeunes adultes et adultes en difficultés. Hébergement thérapeutique de soutien psycho-social. | Jeunes adultes en difficulté, en désinsertion sociale et professionnelle et/ou troubles psychiques (parfois en lien avec des problèmes de toxicodépendances ou d'abus). | 18-35 | Jeunes intéressés et s'intégrant dans un groupe. | 4 | 5 |
| Centre de loisirs A ³ | Rencontres et animation (sport, jeux, etc.), prévention juvénile, et promotion de la santé. | Jeunes sans problématique spécifique. | 16-20 | Jeunes intéressés. | 10 | 8 |
| Centre de loisirs B | Rencontres et animation (cinéma, cuisine, jeux, etc.), prévention juvénile, et promotion de la santé | Jeunes sans problématique spécifique. | 13-16 | Jeunes intéressés. | 4 | 5 |
| Classe d'un établissement scolaire | Enseignement obligatoire, classe de 11 ^{ème} VSG. | Jeunes âgés de 14-15 ans, sans problématique spécifique. | 14-15 | Jeunes d'une classe choisie pour l'expérience pilote | 14 | 11 |
| Structure pour le perfectionnement scolaire | Accompagnement des jeunes dans le choix d'un projet de formation professionnelle. Structure de transition entre l'école et l'entrée en formation. | Jeunes âgés de 15 à 25 ans, en recherche d'emploi, sans solution à la sortie de l'école ou en rupture de formation. | 15-19 | Jeunes participant aux ateliers retenus pour intégrer l'expérience | 6 | 12 |
| Centre de prévention | Aide à la réinsertion professionnelle, soutien pour la recherche de place de stage, d'apprentissage, d'emploi ; appuis scolaires et activités socio-éducatives. | Jeunes âgés de 14 à 25 ans, bénéficiaires de l'aide sociale. | 18-24 | Jeunes intéressés, connus des animatrices et animateurs | 5 | 2 |
| Ecole spécialisée ⁴ | Enseignement spécialisé dispensé et adapté dans le cadre d'un projet de formation individualisé. | Jeunes âgés entre 16 à 20 ans, en difficulté sociale et cognitive, bénéficiaires de l'assurance invalidité. | 16-20 | Un-e jeune par classe sélectionné-e par les enseignant-e-s et intéressé-e au programme | 4 | 5 |
| Ecole professionnelle | Enseignement professionnel avec les filières : employé-e de commerce, gestionnaire de commerce de détail, assistant-e de bureau, pré-apprentissage, maturité professionnelle. | Jeunes dès 16 ans, en formation, sans problématique spécifique. | 16-24 | Jeunes fréquentant l'école | 126 | 75 |

² Nombre de jeunes (F=filles, G=garçons)

³ Au sein de cette institution, deux mises en œuvre du programme ont eu lieu. L'ensemble des jeunes a été comptabilisé. Un-e jeune supplémentaire a participé au programme mais n'est pas indiqué sur ce tableau car elle ou il n'a pas indiqué son sexe. Un total de 19 jeunes a bénéficié du programme dans cette institution

⁴ Les jeunes de l'école spécialisées n'ont pas rempli les questionnaires d'évaluation. Ils ne sont pas pris en compte dans les analyses au chapitre 6 Evaluation de l'impact auprès des jeunes

5.5.2. Modalités d'insertion au sein des institutions

Il a été nécessaire pour l'ensemble des institutions de définir des modalités de mises en œuvre spécifiques, principalement afin d'adapter la fréquence des modules (théoriquement un module par semaine durant 9 semaines) aux contraintes de l'établissement et afin de s'assurer de la pertinence des contenus (adéquation aux besoins). Pour la quasi-majorité des institutions, les discussions relatives à la fréquence et au nombre de séances ont abouti à un consensus.

Les foyers, la classe de l'établissement scolaire et l'école spécialisée ont souhaité mettre en œuvre le programme avec la procédure indiquée à savoir 9 séances hebdomadaires. Toutefois, étant donné le calendrier des vacances et/ou le souhait de ne pas traiter certains contenus, le nombre de séance a été diminué et le délai entre certaines séances s'est prolongé à deux semaines au lieu de une.

Les centres de loisirs ont souhaité diminuer le nombre de séances craignant de ne pas réussir à motiver les jeunes pendant 9 séances. Un regroupement de séances a été effectué afin d'offrir aux jeunes l'ensemble des contenus de SE&SR, par contre la fréquence des séances indiquée a été maintenue.

La structure pour le perfectionnement scolaire a souhaité modifier la fréquence des séances, étant donné que les jeunes ne fréquentent pas l'institution de manière hebdomadaire. En effet, ceux-ci peuvent s'absenter régulièrement et sur de longues périodes pour des stages. Le programme a alors été effectué sur une semaine à raison d'une à deux séances par jour. Un regroupement de séances a également été envisagé afin d'offrir aux jeunes l'ensemble des contenus de SE&SR.

Le centre de prévention a également souhaité modifier la fréquence des séances, d'une part par manque de temps au sein des activités ordinaires et d'autre part afin de motiver les jeunes à y participer. SE&SR a donc été proposé dans le cadre d'un week-end loisirs à la campagne ; un regroupement de séances a été effectué afin d'offrir aux jeunes un maximum de contenus.

L'école professionnelle a souhaité utiliser SE&SR dans le cadre de journées dédiées au sport et à la santé aux élèves de l'établissement, au sein desquelles 3 heures étaient disponibles pour des ateliers de prévention. Dans ce cas, les contenus du programme ont été sélectionnés et condensés en vue de développer des ateliers de sensibilisation. Les contenus ont été choisis en fonction premièrement des résultats d'une étude sur les besoins des jeunes de l'établissement réalisée par les infirmières et enseignantes déléguées PSPS de l'école, et deuxièmement des résultats des discussions entre les professeur·e·s et l'équipe de projet. Les contenus ont été regroupés afin de s'intégrer de manière cohérente tout en garantissant la sécurité émotionnelle des jeunes au sein d'ateliers de sensibilisation d'une durée de 3 heures regroupant des participant·e·s qui ne se connaissaient pas forcément.

Pour la majorité des institutions, les thématiques abordées par le programme ont été conservées sans modification. Toutefois, au sein de la classe de l'établissement scolaire et l'école professionnelle, les professionnel·le·s ont souhaité introduire la thématique du respect au sein des relations amicales et interpersonnelles en plus des relations amoureuses.

Au sein de la classe de l'établissement scolaire, la majorité des élèves ne semblait pas concernée par les relations amoureuses, par contre des situations d'irrespect étaient relevées aussi bien entre ami·e·s du même sexe, qu'entre filles et garçons et semblaient être un problème relationnel majeur. Le programme a été modifié de sorte à ce que soit évoqué et discuté premièrement les notions d'abus et de respect au sein des relations amicales, puis dans un deuxième temps au sein des relations amoureuses. En outre, la thématique des agressions sexuelles a été supprimée, d'une part, parce que les élèves ont été considérés comme étant trop jeunes et, d'autre part, parce que cette thématique aurait requis une autorisation particulière de la part des parents.

Au sein de l'école professionnelle, des situations d'irrespect ont été relevées aussi bien entre élèves (en couple ou non) qu'entre élèves et professeur·e·s. Le programme a été modifié de sorte à ce que soit évoqué et discuté premièrement les notions d'abus et de respect au sein des relations amoureuses, puis dans un deuxième temps au sein des relations amicales et interpersonnelles en général.

Les adaptations relatives à la procédure et au contenu du programme sont résumées au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Modalités de mise en œuvre par institution (n=9) et par groupe de jeunes au sein de chaque institution (n=11)

| | Nombre Séance | Fréquence | Contenu | Regroupement de séance | Suppression de thématique | Ajouts de thématique |
|--|---------------|--|---------|------------------------|--|---|
| Foyer A | 9/9 | Indiquée : 1 séance par semaine | Complet | Non | - | - |
| Foyer B | 10/9 | Indiquée : 1 séance par semaine | Complet | Non | - | Axe amical et séance de clôture |
| Centre de loisirs A | 6/9 | Indiquée : 1 séance par semaine | Complet | Oui | - | - |
| Centre de loisirs B | 5/9 | Indiquée : 1 séance par semaine | Complet | Oui | - | - |
| Classe scolaire obligatoire ⁵ (GR 1) | 7/9 | Indiquée : 1 séance par semaine | Réduit | Oui | séance agressions sexuelles | Axe amical |
| Classe scolaire obligatoire (GR 2) | 7/9 | Indiquée : 1 séance par semaine | Réduit | Oui | séance agressions sexuelles | Axe amical |
| Structure perfectionnement scolaire (GR 1) | 6/9 | Concentré : sur une semaine | Complet | Oui | - | Homosexualité, sida, exercice de relaxation |
| Structure perfectionnement scolaire (GR 2) | 6/9 | Concentré : sur une semaine | Complet | Oui | - | - |
| Centre de prévention | 3/9 | Concentré : sur deux jours | Réduit | Oui | | Abus dans les regards |
| Ecole spécialisée | 9/9 | Indiquée : 1 séance par semaine | Complet | Non | - | - |
| Ecole professionnelle | 2/9 | Concentré : 2 séances uniques sur un jour | Réduit | Oui | séances aider les ami-e-s en difficulté et outils, et séances stéréotypes de genre et agressions sexuelles | Axe amical et interpersonnel en général |

⁵ Les jeunes de la classe de l'établissement scolaire ont été séparés en deux groupes

5.5.3. Coordination entre collègues

La majorité des professionnel·le·s interrogé·e·s rapportent que les collègues sont favorables à la mise en œuvre. Elles et ils mentionnent que certain·e·s sont engagé·e·s même si elles et ils ne sont pas directement impliqué·e·s dans la mise en œuvre et trouvent le programme très utile, y voient une pertinence et sont enthousiastes à l'idée que cela se fasse avec les jeunes. Seul·e·s les professionnel·le·s d'une institution regrettent l'absence d'intérêt de la part d'un·e collègue. En outre, avant la mise en œuvre, plusieurs soulignent que SE&SR s'intègre parfaitement au sein de leurs activités et missions (structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention et centre de loisirs).

L'ensemble des professionnel·le·s relèvent la nécessité d'une planification soignée avant le démarrage du programme et d'une bonne information aux autres professionnel·le·s de l'institution. Ceci englobe la planification de séances de prise de connaissance et préparation des contenus entre binômes, la coordination entre professionnel·le·s afin de définir une plage horaire convenable (structure pour le perfectionnement scolaire), l'insertion du programme dans la planification des activités des jeunes (foyers), le remplacement de son propre cours (école spécialisée), la garantie d'une permanence à l'accueil pendant l'animation (foyers, centres de loisirs), la modification éventuelle des horaires du personnel (centre de prévention), l'information aux médiatrices et médiateurs et/ou infirmière et infirmiers scolaires de la mise en œuvre et des éventuelles tâches ou disponibilités supplémentaires à assurer (sélection des jeunes), et l'information aux parents (selon les directives de l'institution).

Pour l'ensemble des institutions, cette planification n'a suscité aucune réaction négative ni de la part des collègues, ni de la part des parents. Les professionnel·le·s d'une institution relèvent que leurs collègues ont été surpris·e·s au moment de l'organisation, car elles et ils ne s'attendaient pas à devoir désigner des élèves de leur classe pour la participation au programme (école spécialisée).

Dans le cadre de l'école professionnelle et de la classe de l'établissement scolaire, la mise en œuvre faisait partie d'un projet d'établissement qui a prédéfini les plages horaires et les conditions. Ces institutions ont favorisé l'option du recours à des animatrices et animateurs externes. Concernant la classe de l'établissement scolaire, cette option a nécessité un engagement important de la part de l'équipe de projet PPV afin d'assurer, dans un délai très court, le recrutement de binômes externes, l'adaptation des contenus aux besoins de la classe (axe amical) et la mise en place de collaborations entre animatrices et animateurs, enseignant·e·s, délégué·e·s de l'Unité PSPS et professionnel·le·s de l'école engagé·e·s dans l'expérience. Concernant l'école professionnelle, des animatrices et animateurs externes ont été recruté·e·s pour animer en binôme les modules avec des enseignant·e·s de l'établissement, présent·e·s en tant que référent·e·s de l'institution. Celles-ci et ceux-ci ont bénéficié d'une séance de présentation de SE&SR et des modules tels qu'ils avaient été adaptés afin de correspondre au mieux aux besoins des jeunes et aux conditions de l'expérience (3h d'atelier de sensibilisation). L'ensemble de ces adaptations a nécessité un engagement important de l'équipe de projet, de l'Unité PSPS et de l'ensemble des participant·e·s de l'établissement engagé·e·s dans cette expérience.

5.5.4. Modalités d'animation

L'ensemble des binômes sont satisfaits de l'animation du programme auprès de leurs jeunes, rapportant que majoritairement les jeunes sont intéressés et preneurs des exercices sur cette thématique et que le programme est un bon support pour aborder certaines questions relatives aux relations et au respect, questions habituellement difficiles à aborder avec les jeunes. Lors de l'animation, les binômes rapportent avoir pu instaurer une bonne collaboration et avoir animé dans des conditions optimales.

Des difficultés se sont présentées pour les professionnel·le·s des foyers lors de certaines séances, pour lesquelles elles et ils-ont dû clarifier les consignes, et/ou simplifier les contenus, et/ou les réduire. Ces difficultés seraient, entre autres, à associer à l'agitation des jeunes face à la thématique. En effet, selon les professionnel·le·s, les contenus véhiculés font résonance avec le vécu de certains jeunes qui ont connu des situations d'abus et de violence. Il apparaît également difficile d'amener les jeunes à réfléchir sur eux-mêmes et à faire des liens. Pour ces jeunes, des séances individuelles préparatoires avant l'entrée dans le groupe ont été nécessaires. La nécessité de simplifier les consignes ainsi que certains exercices a également été reportée par les professionnel·le·s de l'école spécialisée, cette nécessité étant associée principalement aux difficultés de compréhension des jeunes.

La majorité des jeunes a respecté les règles du groupe prévues par le programme (respect et confidentialité). Toutefois, les professionnel·le·s des foyers ont rapporté des difficultés à faire respecter ces règles, mentionnant que les règles relatives à la confidentialité ont dû être rappelées en séance individuelle avec certains jeunes, et que dans un foyer, 2 jeunes ont dû être écartés du groupe en raison d'un comportement inadéquat. En outre, au sein de la structure pour le perfectionnement scolaire, le non-respect des règles de confidentialité par un jeune, a amené l'institution à prononcer une sanction.

Généralement, les professionnel·le·s ne rapportent pas de difficultés à interagir en fonction des propos véhiculés par les jeunes. Cependant, un binôme de professionnel·le·s d'un centre de loisirs rapporte, avoir dû effectuer un travail supplémentaire afin de déconstruire certaines croyances face à un groupe de jeune manifestant une grande tolérance à la violence, exemple : « cela n'est pas grave si, une fois, le garçon frappe sa copine s'il est amoureux », « la jalousie est une preuve d'amour » ou encore « c'est normal qu'un garçon frappe une fille ».

5.5.5. Adaptations des contenus et des modalités

La majorité relève que le classeur pédagogique est utile et bien structuré. Néanmoins, les professionnel·le·s de plusieurs institutions souhaitent des scénarios avec un langage plus jeune, des prénoms actuels (centre de prévention et centre de loisirs) et des supports plus modernes, ludiques et personnalisés selon les situations rencontrées par les jeunes, tel que des images, des court-métrages (centre de loisirs, foyers). Au sein de l'école spécialisée et dans les foyers, les professionnel·le·s souhaitent des consignes et des exercices plus simples, adaptés au niveau des jeunes.

La problématique de la violence et des abus dans les relations amicales a été perçue comme étant un élément indispensable à la mise en œuvre du programme au sein de la classe de l'établissement

scolaire. Cela a également été mis en avant au sein d'un centre de loisirs et d'un foyer. Les professionnel·le·s de ces institutions mettent en évidence que certains jeunes n'ont pas encore vécu de relations amoureuses. Au sein des centres de loisirs, les professionnel·le·s constatent que la limite entre une relation amoureuse et une relation amicale n'est pas clairement visible lorsqu'elles et ils observent les jeunes. Elles et ils rapportent qu'il est parfois difficile de dire si les jeunes sont en couple ou non. Les professionnel·le·s d'un foyer mentionnent également la nécessité d'ajouter la dimension du respect au sein des relations interpersonnelles en général, étant donné que leurs jeunes sont amenés à vivre ensemble au sein de l'institution.

Pour plusieurs animatrices et animateurs, il est nécessaire de condenser le programme (centre de prévention, centre de loisirs) car il est difficile de motiver les jeunes à fréquenter le groupe régulièrement et sur une longue période ou de les réunir une fois par semaine régulièrement (structure pour le perfectionnement scolaire). Une solution a été de condenser le programme sur un week-end (centre de prévention) ou de regrouper le contenu des séances (centres de loisirs). La majorité (centre de loisirs, structure pour le perfectionnement scolaire) des expériences « condensées » soulignent que si cette formule simplifie la mise en œuvre, certaines thématiques mériteraient néanmoins d'être traitées plus longuement afin d'être approfondies et assimilées par les jeunes (par exemple la thématique relative à la communication). En ce qui concerne les foyers, la longueur du programme ne semble pas poser problème. Toutefois, il est nécessaire de réduire le temps des séances à 45 minutes (au lieu de 1h15) étant donné la difficulté pour leur population de maintenir l'attention.

La promotion auprès des jeunes est nécessaire de même que le choix par les équipes des jeunes appelés à participer. Globalement, si les professionnel·le·s sont satisfait·e·s de l'outil pédagogique et jugent les exercices proposés adéquats, la préparation à l'animation requiert un investissement important pour s'approprier le contenu, la marche à suivre, les consignes, la problématique, pour échanger en binôme et avec ses collègues et se répartir les rôles pendant l'animation.

Pour l'ensemble des institutions, les animations en binôme se sont très bien déroulées. La mise en œuvre n'a suscité aucune réaction négative ni de la part des collègues, ni de la part des parents. Les adaptations de contenu, de durée et de fréquence des séances sont parfois nécessaires et demandent là aussi un investissement préalable de la part des animatrices et animateurs. Une minorité de professionnel·le·s, ayant raccourci le programme, rapportent que l'animation est exigeante sous une forme raccourcie, et qu'elle demande une expertise et une préparation importante pour gérer la succession des thématiques et des exercices.

5.6. Ressources nécessaires à la mise en œuvre

Avant la mise en œuvre, l'ensemble des professionnel·le·s mentionnent avoir reçu toutes les ressources nécessaires de la part de leur institution pour mettre en œuvre le programme. Pour toutes les institutions, l'obtention de l'accord de la hiérarchie et/ou de la municipalité (spécifiquement pour les centres de loisirs), de temps pour l'organisation et la mise en œuvre, et de salles appropriées, se sont révélés indispensables.

La collaboration des collègues est un pré-requis central, partagé par la majorité des professionnel·le·s des foyers, des centres de loisirs, des centres de prévention, de l'enseignement spécialisé et

professionnel. Cette collaboration englobe notamment le soutien à l'organisation (rappel du programme aux jeunes, prise en compte du programme lors de l'organisation des plannings) et la disponibilité pour modifier les plannings. Pour certaines structures, la présence d'un·e collaboratrice ou collaborateur supplémentaire est indispensable pour la mise en œuvre du programme, que ce soit pour assumer l'accueil (centre de loisirs), ou pour l'organisation des repas et des pauses (centre de prévention). La présence d'un·e remplaçant·e s'avère également nécessaire au sein de l'école spécialisée pour permettre à l'enseignant·e d'animer le programme tout en maintenant le déroulement du programme scolaire habituel pour les élèves qui n'y participent pas.

L'engagement de ressources financières pour la formation des professionnel·le·s n'a en général pas posé de problème. Seules trois institutions ont fait appel à un soutien financier du PPV (un foyer, une école spécialisée, un centre de prévention) pour les formations. Le PPV a également pris en charge les frais relatifs au coaching souhaité par deux institutions, ainsi que ceux nécessaires à la mise en œuvre dans le cadre d'un week-end à la campagne (centre de prévention). Les expériences au sein de la classe de l'établissement scolaire, ainsi qu'au sein de l'école professionnelle, ont nécessité en plus de l'accord de la hiérarchie, l'accord de l'Unité PSPS, et l'engagement des collaboratrices de l'équipe de projet dans la préparation et l'animation des expériences pilotes ainsi que l'engagement d'animatrices et animateurs externes rémunéré·e·s par le projet.

Après la mise en œuvre, la majorité des institutions mentionnent qu'il est nécessaire de trouver des financements, du temps pour la préparation, un lieu adéquat, et les participant·e·s. Deux institutions précisent que le temps prévu pour la préparation et la mise en œuvre du programme a été sous-estimé, un centre de loisirs et un foyer ont dû investir plus de temps pour la préparation des séances et l'information aux collègues. Un centre de loisirs mentionne que les forces de travail prévues à l'accueil, à savoir un·e seul·e collaboratrice ou collaborateur, n'a pas été suffisant (deux personnes sont indispensables pour gérer l'ensemble des jeunes). Une institution souligne la nécessité d'avoir de bonnes connaissances dans l'animation et la gestion du groupe ainsi que de la problématique (un foyer).

5.7. Impact du programme selon les professionnel·le·s

Pour l'ensemble des professionnel·le·s, le programme répond à un besoin des jeunes en leur apportant des compléments d'information nécessaires sur les relations amoureuses. Les jeunes rapportent ne pas aborder cette thématique entre ami·e·s ou au sein de la famille, et ne sont pas au courant des conséquences judiciaires que des comportements abusifs peuvent engendrer (centre de loisirs). Les professionnel·le·s des foyers soulignent que le programme est d'autant plus nécessaire pour certains de leurs jeunes ayant vécu des relations abusives aussi bien familiales qu'interpersonnelles. Le programme leur montre une possibilité d'interagir autrement. Elles et ils constatent, en outre, une absence de référence en ce qui concerne les relations, une grande difficulté à nommer et à identifier les comportements abusifs et leurs conséquences, et des difficultés à vivre ensemble. Dans le cadre de l'animation, plusieurs professionnel·le·s relèvent que les jeunes semblent vivre des situations difficiles.

L'ensemble des professionnel·le·s des institutions rapportent que les jeunes sont intéressés au programme. Cet intérêt s'exprime, selon les professionnel·le·s, par les réflexions des jeunes suscitées par les exercices : les jeunes réagissent facilement au propos, posent des questions et font des liens

avec leurs relations aussi bien amoureuses que familiales, et/ou par la participation régulière des jeunes aux séances (centre de loisirs).

Pour la plupart, il est difficile d'évaluer l'impact du programme. Toutefois, les animatrices et animateurs de la majorité des institutions estiment que SE&SR a un effet positif sur les jeunes de leur institution, mentionnant que le programme les a intéressés, les a amenés à une réflexion et une prise de conscience, et a permis aux jeunes de comprendre ce qu'est un comportement abusif (foyers, école spécialisée, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention). Les animatrices et animateurs ainsi que des personnes impliquées dans les mises en œuvre ont rapporté que plusieurs jeunes ont mentionné : avoir acquis des connaissances relatives aux relations et aux comportements abusifs, espérer que le programme soit reconduit auprès d'autres jeunes, rapporter que le programme a été utile pour eux mais aussi pour leurs ami·e·s, et qu'elles et ils en auraient eu besoin plus jeunes. Les professionnel·le·s mentionnent également que certains jeunes sont revenus poser des questions et discuter de la thématique (foyers), et que certain·e·s se sont confié·e·s, une jeune a mis fin à une relation violente, une a mieux compris certains vécus au sein de sa famille (foyer), une a mentionné que ce programme apporterait un changement dans sa relation actuelle (structure pour le perfectionnement scolaire), et plusieurs jeunes ont mentionné « ça pourra m'aider pour la suite si je me retrouve face à de telles situations, m'aider à trouver des moyens pour me calmer » (école spécialisée).

Les animatrices et animateurs de la majorité des institutions estiment que SE&SR a un effet positif sur les jeunes de leur institution mentionnant que le programme les a intéressés et les amenés à une réflexion et une prise de conscience (foyers, école spécialisé, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention).

5.8. Changement du climat social

Certain·e·professionnel·le·s des centres de loisirs observent un renforcement des liens entre les jeunes et rapportent qu'un jeune, au cours du programme, leur a confié avoir eu un changement de comportement avec sa copine, mentionnant avoir réussi à ne pas s'énerver immédiatement. Au sein des foyers, les professionnel·le·s ont constaté un changement de climat accompagné d'une diminution de comportements non respectueux de la part des résident·e·s ; ces constats les ont amené·e·s à reconduire le programme. Au sein de la structure de perfectionnement scolaire, les animatrices et animateurs constatent que le climat est plus convivial et plus chaleureux car les jeunes ont pu faire connaissance mais également une diminution des comportements désobligeants pour un jeune, sans toutefois pouvoir assurer que ces changements de comportement puissent être entièrement attribués au programme.

Dans le cadre de la classe de l'établissement scolaire, l'enseignant·e n'a pas perçu de changement au sein de la classe, toutefois elle-il relève qu'un·e élève s'est confié·e sur la violence subie au sein de son foyer quelques semaines après le programme et que le climat entre les filles était plus respectueux sans pour autant pouvoir attribuer ces événements directement au programme.

Dans l'ensemble les professionnel·le·s relèvent que l'impact est difficile à estimer. Certain·e·s ne voient les jeunes qu'en entretien individuel (centre de prévention) ou de manière irrégulière (centre

de loisirs), alors que d'autres observent des changements sans pour autant pouvoir les attribuer directement au programme

5.9. Appréciation des directions des institutions pilotes

Les directions des foyers, de la structure pour le perfectionnement scolaire, et de l'école spécialisée ayant pris part au PPV relèvent que le programme répond à un besoin de prévention, et qu'il s'insère dans les missions de leur institution en offrant la possibilité aux jeunes de développer des compétences sociales essentielles pour leur avenir professionnel, ainsi que des moyens stratégiques pour faire face à la violence. Elles mentionnent que l'insertion du programme à titre pilote au sein de l'établissement demande un investissement en termes de temps de travail pour les professionnel-le-s (foyers, structure pour le perfectionnement scolaire) et des moyens conséquents pour motiver les jeunes à suivre le programme et pour le mettre en œuvre auprès de leur population (foyers).

Un foyer souhaite pouvoir offrir le programme comme une offre régulière de l'établissement, en précisant toutefois que des moyens financiers doivent être trouvés pour le faire, que le programme doit être intégré à la culture de l'établissement afin d'obtenir l'adhésion des jeunes, que l'organisation doit être rendue plus aisée pour les animatrices et animateurs, et ainsi pouvoir le maintenir sur la durée. Pour un autre foyer, la mise en œuvre du programme peut être reconduite, du moment que sa mise en œuvre n'engendre pas de surcharge par rapport aux autres projets et que les professionnel-le-s soient motivé-e-s et formé-e-s. La direction de la structure pour le perfectionnement scolaire souhaite évaluer le programme de prévention le plus pertinent à adopter pour les jeunes de son institution sur le long terme. En outre, son évaluation à court terme de SE&SR a mis en avant que l'approche intégrant les professionnel-le-s de l'institution dans l'animation du programme permet d'ouvrir des perspectives en termes d'actions possibles une fois le contact entre professionnel-le-s et jeunes de l'institution établi, contrairement à des ateliers animés par des personnes externes.

La direction de l'école spécialisée mentionne qu'il est important de maintenir cette offre pour les jeunes et prévoit de l'inclure et de la formaliser au sein des activités générales de l'institution, en créant un atelier supplémentaire animé en binôme avec un-e enseignant-e.

Pour les centres de loisirs, et le centre de prévention ayant pris part au PPV, les directions n'ont pas été interrogées, car le développement de projet de prévention fait partie de leurs missions, pour autant qu'elles et ils reçoivent l'accord de la municipalité. Les responsables sont indépendant-e-s pour ce type de mises en œuvre, et souhaitent reconduire la mise en œuvre du programme dès lors que des groupes de jeunes sont intéressés et souhaitent y participer.

La participation aux frais de formation, offerte par le PPV à certaines institutions, a permis à ces établissements de former plusieurs animatrices et animateurs, et n'a ainsi généré que des coûts indirects liés à la préparation et l'organisation des ateliers (foyer B, structure pour le perfectionnement scolaire) ou encore au remplacement d'un enseignant, afin qu'il puisse prendre part au programme (école spécialisée). Un foyer mentionne que les coûts de la formation ne pose pas de problème, du moment que le budget annuel de la collaboratrice et du collaborateur intéressé-e n'est pas dépassé.

6. Evaluation de l'impact auprès des jeunes

6.1. Méthodologie

Le protocole d'évaluation d'impact auprès des jeunes s'est effectué par le passage de deux questionnaires auto-administrés (un pré et un post programme), complétés par les jeunes durant la première et la dernière séance. Les questionnaires (version papier) ont été collectés par les animatrices et animateurs.

Ces questionnaires ont été développés en référence aux dimensions évaluées dans le cadre du programme « Safe Dates ». Ils prennent également en compte les résultats de l'enquête de faisabilité qui avait mis en évidence que les questionnaires existants étaient trop longs et trop difficiles.

Les questionnaires (avant et après programme) ont fait l'objet d'un pré-test en 2012 et ont été modifiés en 2013 avec l'aide d'une statisticienne du Centre d'épidémiologie Clinique (CepiC) de l'Institut Universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). Ils comprennent des données sociodémographiques, des questions relatives aux stéréotypes de genre et aux perceptions relatives à la violence, de même que des données de victimisation. Ils contiennent 10 énoncés relatifs aux normes sociales et stéréotypes de genre (par exemple : « *dans une famille, c'est le papa qui doit avoir le dernier mot* ») et aux attitudes favorables à la violence (par exemple : « *un garçon a le droit de taper sa copine s'il elle l'a énervé exprès* »), sur lesquelles les jeunes doivent se positionner sur une échelle de 1 à 10, 1 signifiant pas du tout d'accord et 10 tout à fait d'accord. 8 items évaluent les modes de communication aussi bien constructive « *j'essaie de trouver une solution qui convienne à tous les deux* » que destructive « *je raccroche le téléphone pendant la discussion* ». 24 items concernent les différents types de violence subie ou perpétrée au cours des 12 derniers mois : violence psychologique et le monitoring ou contrôle « *empêché de rencontrer d'autres personnes* » ou « *insisté pour savoir avec qui et où il-elle était à tout moment* », la violence physique « *pousser, bousculer, empoigner* », ainsi que la violence véhiculée par le biais des nouveaux moyens de communication « *insulter via des sms ou réseaux sociaux* », « *menacer via des sms ou réseaux sociaux* ». Le questionnaire post programme contient une partie supplémentaire évaluant la satisfaction des jeunes relative au programme, aussi bien par des questions ouvertes que fermées.

L'ensemble des institutions ayant accepté de mettre en œuvre le programme a collaboré à la passation des questionnaires d'impact avant et après programme auprès des jeunes⁶. 88 questionnaires pré et 62 questionnaires post programme ont été recueillis. La saisie a été effectuée par l'équipe de projet, le traitement statistique par un statisticien du Cepic de l'IUMSP.

Les données ont fait l'objet d'une étude statistique descriptive et exploratoire, complétée d'analyses d'inférence. Les questions ouvertes ont fait l'objet d'une saisie complète et de regroupement par thèmes.

⁶ Cependant, les questionnaires d'évaluation n'ont pas pu être effectués au sein de l'école spécialisée. En outre, certaines données sont manquantes étant donné que certains jeunes n'ont rempli que le questionnaire pré programme ou le post programme.

6.2. Description générale de la population

Une première analyse s'est portée sur l'échantillon de jeunes ayant bénéficié du programme sous une forme raccourcie ou non. Les jeunes ayant bénéficié d'une sensibilisation au programme au sein de l'école professionnelle font l'objet d'une analyse séparée voir point 5.6.

Notre échantillon est composé de 88 jeunes (43 filles d'âge moyen de 16,7 et 44 garçons d'âge moyen de 16,5) recrutés au sein des 8 institutions pilotes, représentant l'ensemble des différents contextes dans lesquels le PPV souhaitait mener ses expériences pilotes. Les caractéristiques sont présentées au tableau 4 ci-dessous.

Les deux tiers des jeunes ont bénéficié d'une mise en œuvre du programme avec un contenu entier, un tiers a participé à un programme à contenu réduit. Environ la moitié vivent dans un foyer où les deux parents sont présents (56%) et sont issu-e-s d'un milieu de niveau socio-économique moyen à supérieur (50.7%), un tiers a la nationalité suisse (34.5%), et quasiment tous les jeunes ont des frères et sœurs (94.3%). 16.5% des jeunes de notre échantillon ont déclaré ne jamais avoir eu de relation amoureuse avant le début du programme, 31.8% ont rapporté être en couple et 51.8% ont dit avoir déjà fait l'expérience d'une relation amoureuse mais être célibataire actuellement.

Tableau 4 : Caractéristiques de la population N=88 (43 filles, 44 garçons) en pourcent⁷

| | | filles (%) | garçons (%) | total (%) |
|------------------------------------|-------------------|------------|-------------|-----------|
| Activité | Ecole obligatoire | 65,9 | 59,1 | 62,5 |
| | Autre | 34,1 | 40,9 | 37,5 |
| Situation familiale | Couple parental | 53,7 | 58,1 | 56 |
| | Mère ou père | 19,5 | 25,6 | 22,6 |
| | Couple recomposé | 17,1 | 9,3 | 13,1 |
| | Autre | 9,8 | 7 | 8,3 |
| Fratrie | Oui | 95,3 | 93,2 | 94,3 |
| Niveau social | Inférieur | 54,1 | 44,8 | 49,3 |
| | Moyen | 40,5 | 36,8 | 38,7 |
| | Supérieur | 5,4 | 18,4 | 12 |
| Nationalité | Suisse | 32,6 | 36,4 | 34,5 |
| | Binational | 9,3 | 20,5 | 14,9 |
| | Etranger | 58,1 | 43,2 | 50,6 |
| Relation amoureuse | Jamais eu | 16,7 | 16,3 | 16,5 |
| | Ex-relation | 52,4 | 51,2 | 51,8 |
| | En couple | 31 | 32,6 | 31,8 |
| Modalité du programme suivi | Programme complet | 58,7 | 71,7 | 65,2 |
| | Programme réduit | 41,3 | 28,2 | 34,8 |

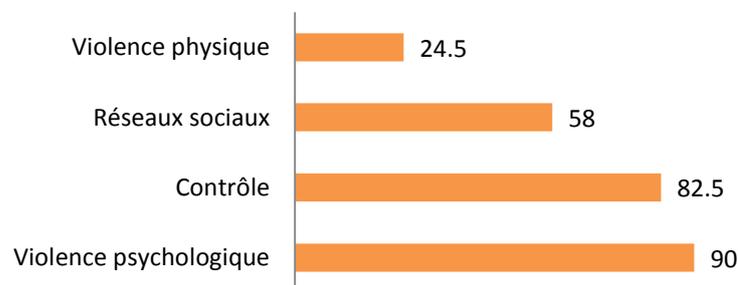
⁷ Les pourcentages se fondent sur l'ensemble des réponses reçues. Une donnée relative au sexe manquait sur un questionnaire ; celui-ci a toutefois été pris en compte dans les analyses.

6.3. Violence vécue au sein des relations amoureuses

6.3.1. Auteur·e·s de violence

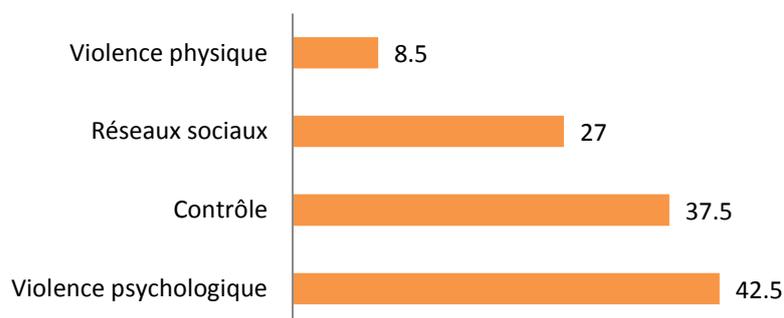
Parmi les jeunes ayant mentionné être en couple ou avoir été en couple au cours des 12 derniers mois, 90% ont eu recours à la violence psychologique au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 83% ont eu des attitudes de contrôle vis-à-vis de leur partenaire, 58% ont eu des agissements abusifs au travers des nouveaux moyens de communication et 25% ont fait preuve de violence physique. La violence psychologique est la forme de violence la plus fréquemment utilisée par les jeunes à l'égard de leur partenaire.

Graphique 1: Pourcentage de jeunes en couple ou ayant été en couple au cours des 12 derniers mois ayant déclaré avoir été au moins une fois auteur·e·s de différentes formes de violence (n=61)



Au sein de l'échantillon, près de la moitié des jeunes a eu recours à la violence de manière fréquente (quatre fois ou plus au cours des 12 derniers mois). Comme précédemment, la violence psychologique est la forme de violence la plus fréquente (43%), suivie du contrôle (38%), de la violence via les nouveaux moyens de communication (27%) et la violence physique (9%).

Graphique 2 : Pourcentage de jeunes en couple ou ayant été en couple au cours des 12 derniers mois ayant déclaré avoir été au moins 4 fois auteur·e·s de différentes formes de violence (n=61)

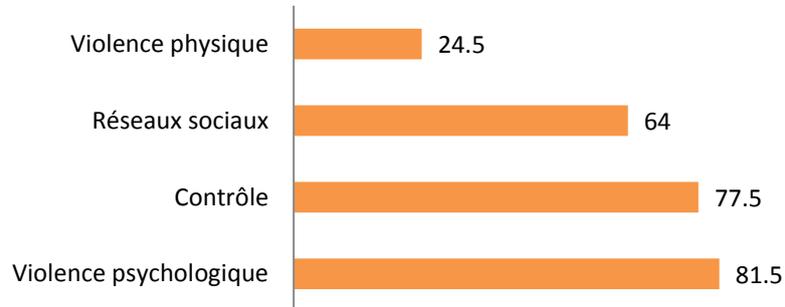


6.3.2. Victimes de violence

Si les jeunes sont nombreux à avoir présenté des comportements violents ou abusifs, ils sont également nombreux à en avoir été victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois : 82% ont été victimes de violence psychologique, 78% ont dû faire face aux attitudes de contrôle de leur

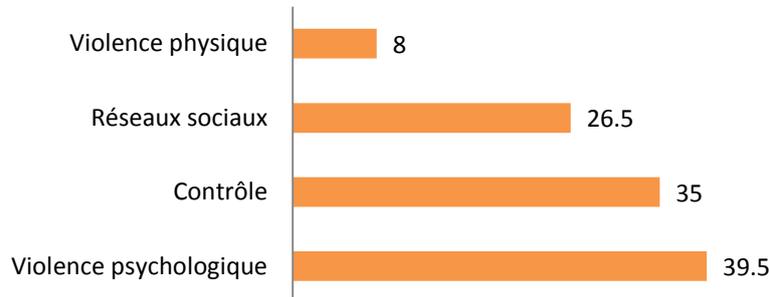
partenaire, 64% ont été victimes de violence via les nouveaux moyens de communication et, finalement, 25% ont rapporté avoir subi de la violence physique.

Graphique 3 : Pourcentage de jeunes en couple ou ayant été en couple au cours des 12 derniers mois ayant déclaré avoir été au moins 1 fois victimes de différentes formes de violence (n=61)



Parmi l'échantillon, 40% ont été victimes de violence répétée, soit quatre fois ou plus au cours des 12 derniers mois. La violence psychologique est la plus fréquente de manière répétée (40%) ; viennent ensuite le contrôle (35%), les violences via les réseaux sociaux ou téléphone portable (27%) et la violence physique (8%).

Graphique 4 : Pourcentage de jeunes en couple ou ayant été en couple au cours des 12 derniers mois ayant déclaré avoir été au moins 4 fois victimes de différentes formes de violence (n=61)



Les résultats sont cohérents avec les données de la littérature et les données des études suisses. Près d'un jeune sur deux qui vit une relation de couple, ou l'a vécue durant les 12 derniers mois, a agi ou subi de la violence durant les 12 derniers mois. La violence psychologique est la plus fréquemment rapportée, les stratégies de contrôle de même que les violences par l'intermédiaire des réseaux sociaux sont également importantes. La violence physique est présente mais moins fréquente. Dans la mesure où la violence psychologique précède souvent la violence physique et les abus plus graves, la fréquence élevée de la violence psychologique (80%) est à prendre sérieusement en considération. La présence confirmée de violence rapportée par les jeunes au sein de leur couple plaide pour le renforcement de stratégies de prévention universelle, leur permettant d'identifier les abus, de trouver des stratégies alternatives et des outils de gestion de leurs émotions, de modifier leurs comportements et de trouver de l'aide si nécessaire.

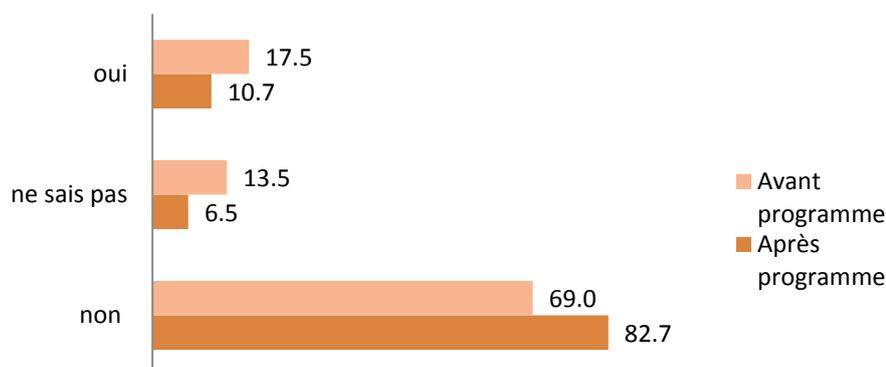
6.4. Violence et stéréotypes de genre

Des attitudes pro violence et/ou stéréotypées sont un facteur de risque de violence agie ou subie. Le programme a notamment pour objectif de faire réfléchir les jeunes sur ces questions.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le programme modifie le point de vue des jeunes quant à l'acceptation de la violence commise par les filles mesurée à l'aide notamment des items suivants : « une fille a le droit de taper son copain, s'il l'insulte devant ses amies », « une fille a le droit de taper son copain, s'il la rend jalouse ». Il modifie également les points de vues quant à l'acceptation de la violence commise par les garçons mesurée à l'aide notamment des items suivants : « un garçon a le droit de taper sa copine, si elle le rend jaloux », « un garçon a le droit de taper sa copine, si elle l'a éterné exprès », et l'accord avec des visions inégalitaires et stéréotypées des relations homme-femme mesuré notamment par les items suivants : « dans une famille, c'est le papa qui doit avoir le dernier mot », « les filles sont moins douées que les garçons pour les maths ».

En effet, le pourcentage de jeunes (ayant rempli les questionnaires avant et après programme), en désaccord avec des attitudes violentes ou stéréotypées augmente (respectivement de 69% avant programme à 82,7% après programme), le pourcentage de jeunes n'ayant pas d'opinion diminue (respectivement de 13,5 % avant programme à 6,5 % après programme), le pourcentage de jeunes en accord avec des attitudes violentes ou stéréotypées diminue également (respectivement 17,5% avant programme, 10,7% après programme). L'absence d'augmentation de la tolérance à la violence ou d'accord aux stéréotypes liés au genre, plaide pour une absence d'effet négatif du programme en la matière.

Graphique 5 : Pourcentage d'acceptation de la violence et des stéréotypes avant et après programme (N=57)



6.5. Appréciation du programme par les jeunes

Le questionnaire post programme comportait une série de questions ouvertes relatives aux apprentissages, aux aides, aux gênes, aux manques et aux changements induits par le programme.

De nombreux jeunes ont répondu aux questions ouvertes. L'analyse des réponses a été effectuée de la manière suivante : pour chacune des cinq questions ouvertes les réponses ont été listées puis regroupées en catégories en fonction de leur contenu. La fréquence pour chaque catégorie est

relative au nombre de réponses par catégorie sur le nombre total de répondant·e·s. Le nombre de réponses peut être supérieur au nombre de répondant·e·s dans la mesure où un jeune a pu donner plusieurs réponses. Les réponses sont synthétisées et présentées ci-dessous.

6.5.1. Acquis

Plus d'un tiers des jeunes (34%) a déclaré avoir appris à gérer les émotions négatives grâce au programme et à être plus à même de conserver une approche calme en cas de conflit. Les jeunes ont exprimé cela au travers de réponses telles que :

J'ai appris à « tenter une approche calme devant l'adversité », « des techniques pour ne pas m'énerver », « régler un conflit », « comment mieux vivre la colère ». De plus, quatre jeunes ont évoqué le fait que le programme leur a appris à mieux réagir dans certaines situations, sans préciser ce que cela implique.

Les réponses les plus souvent données ensuite sont la connaissance des signaux d'alarmes et la capacité à reconnaître un comportement abusif (18.9%), et la prise de conscience quant au fait d'avoir déjà subi ou présenté des comportements abusifs (7.5%).

« Cela m'a ouvert les yeux », « j'ai appris les signaux d'alarme », « j'ai aimé et je me suis rendu compte que j'ai vécu des comportements abusifs et j'en ai aussi subi », « que même être possessive c'est de l'abus », « que je peux me comporter différemment avec mon ami ».

Les jeunes ont également fait référence à d'autres éléments du programme dans leurs réponses, mais de manière plus minoritaire ; elles et ils ont notamment parlé de la notion de respect (2 jeunes), de comment aider un ami (1 jeune), du fait de confronter son point de vue à celui d'autres jeunes (4 jeunes), ou encore, de faire attention aux clichés avant de juger quelqu'un (1 jeune). Notons finalement que seul·e·s 5 jeunes ont dit ne rien avoir appris avec le programme, ou pas grand-chose.

6.5.2. Aides

Les jeunes ont mis en évidence le fait que le programme les a aidés en matière de gestion de la colère et des conflits (22%). Cela se traduit par des réponses telles que :

Le programme m'a aidé·e à *« prendre du recul », « savoir maîtriser ma colère »,* ou *« à poser des questions et comprendre ma compagne ».*

10% des jeunes a également déclaré que le programme avait aidé à savoir comment se comporter dans une relation de manière plus générale ou dans certaines situations. Par ordre de fréquence, les jeunes ont ensuite évoqué : la capacité à reconnaître des comportements abusifs (8%), la prise de conscience et la capacité à déterminer ce que l'on veut dans une relation (8%), et le fait de pouvoir discuter avec d'autres jeunes de la problématique du programme (8%).

6.5.3. Changements

Environ 35% des jeunes a déclaré que suite au programme, des choses allaient changer pour elles et eux à l'avenir, car le programme les a faits réfléchir ou prendre conscience de certaines choses ; certains de ces jeunes ont déclaré qu'elles et ils tenteraient d'avoir des attitudes plus constructives dans leur relation (meilleure gestion de la colère, ne pas avoir de comportements violents

physiquement, être capable de mettre en avant ses besoins personnels, meilleure écoute dans la relation, tenir compte des conseils qu'ils peuvent recevoir, par exemple).

« Certaines visions de ma relation passée ont changé, je me suis rendue compte que moi aussi j'avais fait beaucoup d'erreurs et maintenant je compte travailler sur moi-même ! », « je me sens plus responsable des relations que j'entretiens » ; un jeune a également répondu que, grâce au programme, il ferait *« gaffe aux agressifs passifs »*.

6.5.4. Gênes

Plus des quatre cinquièmes des jeunes (82%) ont déclaré ne pas avoir ressenti de gênes au cours du programme. Toutefois, pour une minorité, le thème de la violence a été dérangeant pour diverses raisons. Par exemple, un jeune a répondu avoir été mal à l'aise en prenant conscience d'avoir présenté des comportements abusifs dans ses relations, un autre a été dérangé par le thème des agressions sexuelles, un autre encore a été gêné par le fait de parler ou d'être confronté à de la violence.

Deux jeunes ont également rapporté avoir trouvé difficile de s'exprimer et de faire des exercices devant le groupe, un autre allant jusqu'à parler d'hypocrisie. Il est surprenant que si peu de jeunes aient ressenti cela, car s'exposer au regard et au jugement des autres n'est pas aisé à gérer et ce d'autant plus au cours de l'adolescence.

6.5.5. Manques

Pour 82.2% aucun manque n'a été rapporté. Il semblerait donc que le programme soit complet et en mesure de répondre aux besoins/attentes des jeunes en lien avec la thématique de la violence dans les relations de couple.

Seule une minorité de jeunes ont identifié des manques : d'outils (1 jeune), de situations en lien avec les relations familiales (1 jeune), d'éléments personnels sur les autres jeunes du groupe (1 jeune) ou la possibilité de parler (1 jeune).

6.5.6. Satisfaction par rapport au programme

L'analyse des questionnaires post-programme montre que les jeunes sont majoritairement satisfaits du programme (69,5%) ; il répond à leurs attentes et à leurs besoins en matière de relations de couple violentes et/ou abusives. Plus de quatre cinquième des jeunes ont eu du plaisir à participer au programme (80.6%) et pensent qu'il serait utile à d'autres jeunes également. Les apports du programme sont indéniables dans la mesure où 59% des jeunes pensent se sentir mieux dans leur relation suite au programme, 62,3% estiment qu'à l'avenir leurs relations seront plus respectueuses, 66.7% pensent être plus à même de communiquer sans violence en cas de conflit, et 79.7% pensent être capables d'aider un ami qui vit une relation abusive ou violente.

Tableau 5 : Pourcentage de satisfaction des jeunes par item (N=62)

| | non (%) | oui (%) |
|---|---------|---------|
| j'ai eu du plaisir à participer au programme | 19,4 | 80,6 |
| ce programme m'a été utile | 32,8 | 67,2 |
| je pense me sentir mieux dans mes relations | 41 | 59 |
| je pense qu'à l'avenir mes relations seront plus respectueuses | 37,7 | 62,3 |
| je pense être capable d'aider un ami qui vit une relation violente ou abusive | 20,3 | 79,7 |
| je pense être capable de mieux communiquer lors de dispute ou de désaccord | 33,3 | 66,7 |
| je pense que ce programme serait utile à d'autres jeunes également | 17,4 | 82,6 |
| je pense discuter du contenu du programme avec des ami-e-s qui ne l'ont pas suivi | 41,9 | 58,1 |
| satisfaction globale | 30,5 | 69,5 |

6.6. Expérience-pilote de sensibilisation : descriptif de la population

Une expérience pilote de sensibilisation a eu lieu en 2015 au sein d'une école professionnelle. Les jeunes ont bénéficié d'un atelier de 3h et ont complété des questionnaires avant et après ateliers. Les résultats seront disponibles dans les mois à venir. En attendant, les caractéristiques de cette population sont décrites ci-dessous.

L'échantillon est composé de 201 jeunes (126 filles d'âge moyen de 19,4 et 75 garçons d'âge moyen de 19,7) recrutés au sein d'une école professionnelle, suivant soit une formation en commerce (71,2%) soit une formation dans la vente (28,8%). Environ les deux tiers des jeunes vivent dans un foyer où les deux parents sont présents (65,5%) et 60,7% proviennent d'un foyer où le niveau socio-économique est moyen à supérieur. En outre, ils sont 57,8% à être de nationalité suisse, et quasiment tous ont des frères et sœurs (92,5%).

Finalement, concernant les relations amoureuses, 4,5% des jeunes de notre échantillon ont déclaré ne jamais avoir eu de relation amoureuse avant le début du programme, 53% ont rapporté être en couple et 42,5% ont dit avoir déjà fait l'expérience d'une relation amoureuse mais être célibataire actuellement.

Tableau 6 : Caractéristique de la population N=201 (126 filles, 75 garçons) en pourcent⁸

| | | filles (%) | garçons (%) | Total (%) |
|------------------------------------|---|------------|-------------|-----------|
| Voie professionnelle | Employé de commerce | 75 | 64.7 | 71.2 |
| | Vente | 25 | 35.3 | 28.8 |
| Situation familiale | Couple parental | 60 | 74.7 | 65.5 |
| | Mère ou père | 20 | 16 | 18.5 |
| | Couple recomposé | 8 | 4 | 6.5 |
| | Autre | 12 | 5.3 | 9.5 |
| Fratrie | Oui | 92.8 | 92 | 92.5 |
| Niveau social | Inférieur | 33.6 | 48.6 | 39.2 |
| | Moyen | 49.2 | 30 | 41.9 |
| | Supérieur | 17.2 | 21.4 | 18.8 |
| Nationalité | Suisse | 58.1 | 57.3 | 57.8 |
| | Binational | 13.7 | 13.3 | 13.5 |
| | Etranger | 28.2 | 29.3 | 28.6 |
| Relation amoureuse | Jamais eu | 2.4 | 8.1 | 4.5 |
| | Ex-relation | 35.7 | 54.1 | 42.5 |
| | En couple | 61.9 | 37.8 | 53 |
| Modalité du programme suivi | Tous les jeunes ont bénéficié d'une sensibilisation à la problématique des violences dans les relations de couple de 3h | | | |

6.7. Satisfaction et impact de la sensibilisation

L'analyse des questionnaires post programme montre que les jeunes sont majoritairement satisfaits de l'atelier qui leur a été proposé, dans la mesure où une note moyenne de 7 (sur 10) a été attribuée au programme et que 68.2% des jeunes ont déclaré avoir eu du plaisir à suivre l'atelier.

Lorsque l'on regarde les différentes questions investiguant le degré de satisfaction, après trois heures d'atelier, il ressort que : 52.3% pensent être capables de mieux communiquer lors de disputes ou de désaccords, 64.5% des jeunes pensent qu'à l'avenir ils seront capables d'aider un ami, et 73% pensent que le programme serait utile à d'autres jeunes. Toutefois, globalement, pour ce qui concerne l'utilité du programme, les résultats de satisfaction de la population exposée à la sensibilisation bien que globalement satisfaisants sont moins marqués (55,7%) que les résultats de satisfaction des jeunes ayant suivi le programme, même sous une forme raccourcie (69,5%).

⁸ Les pourcentages se fondent sur l'ensemble des réponses reçues

Tableau 7 : Pourcentage de satisfaction des jeunes par item (N=198⁹)

| | non (%) | oui (%) |
|---|---------|---------|
| j'ai eu du plaisir à participer à l'atelier | 31.8 | 68.2 |
| cet atelier m'a été utile | 59.1 | 40.9 |
| je pense me sentir mieux dans mes relations | 60.1 | 39.9 |
| je pense qu'à l'avenir mes relations seront plus respectueuses | 50 | 50 |
| je pense être capable d'aider un ami qui vit une relation violente ou abusive | 35.5 | 64.5 |
| je pense être capable de mieux communiquer lors de dispute ou de désaccord | 47.7 | 52.3 |
| je pense que ce programme serait utile à d'autres jeunes également | 27 | 73 |
| je recommanderais ce programme à d'autres jeunes | 34.5 | 65.5 |
| je pense discuter du contenu du programme avec des ami-e-s qui ne l'ont pas suivi | 53.3 | 46.7 |
| satisfaction globale | 44.3 | 55.7 |
| quelle note donnerais-tu au programme ? | 7 | |

Concernant les apports du programme, les jeunes ont fait des apprentissages essentiels en matière de prévention de la violence dans les relations de couple. Ainsi, la majorité des jeunes a rapporté avoir appris comment réagir quand ils sont en colère (74%), à repérer les comportements abusifs (71%), à avoir droit au respect dans une relation (69%), ou encore appris que les victimes ne sont pas responsables des violences subies (63%). Les résultats complets concernant les apprentissages sont présentés dans le tableau ci-dessous et mettent en évidence que, même sous forme d'ateliers, le programme a des effets indéniables auprès de jeunes.

⁹ 2 questionnaires post programme n'ont pas été remplis, et 1 jeune n'a pas répondu à ce volet de questions

Tableau 8 : A travers ce programme, j'ai appris ... (N=199¹⁰)

| | oui (%) | non (%) | Je ne sais pas (%) |
|---|---------|---------|--------------------|
| à repérer des comportements abusifs plus facilement | 71.4 | 23 | 5.6 |
| à trouver d'autres manières de réagir lorsque je suis triste, déçu·e ou en colère (poser des questions, proposer des solutions, etc.) | 67.7 | 28.8 | 3.5 |
| à parler plus facilement de mes sentiments | 45 | 51 | 4 |
| à renforcer ma capacité à dire « non, je ne désire pas cela » | 52 | 41.4 | 6.6 |
| que j'ai le droit d'être traité·e avec respect dans une relation | 68.7 | 26.8 | 4.5 |
| où je peux aller chercher de l'aide (personnes, services, etc.) | 69.9 | 24.9 | 5.2 |
| comment je dois réagir quand je suis en colère | 74 | 20.9 | 5.1 |
| que je ne suis pas coupable si je vis de la violence dans le cadre d'une relation | 63.4 | 30.4 | 6.2 |

10 2 questionnaires post programme n'ont pas été remplis

7. Adaptation des contenus

Les résultats de l'étude de faisabilité indiquaient en 2013 que le support pédagogique devait être actualisé afin de l'adapter aux évolutions actuelles de la société, essentiellement pour les trois thèmes suivants : usage des nouveaux médias par les jeunes, diversification culturelle de la société, aspects liés à l'homosexualité (LGBTIQ : Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre, transexuel, Intersexe, Queer). Afin de collecter des avis d'expert·e·s sur les adaptations à apporter, quatre focus groups ont été organisés dans le cadre du PPV. Les résultats de ces focus groups viendront enrichir la nouvelle édition du support pédagogique du programme SE&SR.

Cette nouvelle édition comprendra également les dernières données statistiques disponibles et une mise à jour de la revue de la littérature ainsi que des adresses utiles. Les résultats des évaluations menées dans le cadre du PPV contribueront également à l'adaptation de la future édition. En outre, des modifications législatives étant intervenues, les contenus seront mis à jour afin de refléter ces nouvelles dispositions (nouveau droit de la protection des adultes et des enfants, mariages forcés, etc.).

7.1. Déroulement des focus groups

La méthodologie a été similaire pour les quatre focus groups. Après une présentation du contexte du projet et du programme SE&SR, la discussion portait sur la question: « *Quels sont les éléments essentiels à aborder et à intégrer dans un programme tel que SE&SR relativement à votre domaine d'expertise ?* ». En deuxième partie, après une présentation de certains scénarios, les spécialistes étaient interrogé·e·s sur l'adaptabilité des scénarios à leur domaine. Les deux parties ont duré chacune 40 minutes, sans pause.

Les focus groups ont été enregistrés et retranscrits, ce qui a permis d'élaborer une synthèse des échanges, propositions et arguments des expert·e·s. Puis un regroupement par thématique a été effectué.

Il est à relever que les expert·e·s sont unanimes sur la nécessité d'intégrer ces problématiques au sein du manuel pédagogique.

7.2. LGBTIQ

Le focus group sur les questions LGBTIQ a eu lieu le 15 mai 2014 de 12h00 à 14h00 au CHUV. Il réunissait 8 spécialistes dont 5 femmes et 3 hommes, de professions variées dont un psychologue, deux médecins et cinq spécialistes d'associations de prévention de lutte contre la discrimination.

Les spécialistes s'accordent à dire que les différents types de relation devraient être intégrés dès le début du programme. Selon les spécialistes, la prévalence de la violence au sein des couples homosexuels est similaire à celle des couples hétérosexuels, voire supérieure. Bien qu'en général les aspects liés à la violence et aux abus soient similaires au sein des couples hétérosexuels et homosexuels, certains aspects liés à la visibilité du couple semblent être toutefois spécifiques aux couples homosexuels. Lors de conflits, le fait de révéler l'orientation sexuelle de l'autre (« outter ») peut être une arme de pression supplémentaire. Des différences sont également à relever entre relations homosexuelles et hétérosexuelles en termes de modalités d'apprentissage des relations amoureuses. Les jeunes homosexuels entrent de manière plus brusque dans la vie sentimentale et

affective et souvent avec des partenaires plus âgés. Dans cette perspective, une vignette illustrant une rupture qui se passe mal pourrait être ajoutée. De même que des situations faisant l'objet de violence physique et de chantage, telles que le sexting et le fait d'être menacé d'être « outé ».

7.3. Nouveaux médias

Le focus group concernant la problématique liée à l'utilisation des nouveaux médias a eu lieu le 22 mai 2014 de 10h00 à 12h00 au BEFH. Il réunissait 8 spécialistes dont 5 femmes et 3 hommes de professions variées : deux chercheur·e-s dans le domaine de l'utilisation des médias chez les jeunes, quatre directeurs et directrices d'association œuvrant dans la prévention de la violence auprès des jeunes et deux formatrices et formateurs sur la thématique des nouveaux médias.

Pour les spécialistes, il est nécessaire de tenir compte des dangers de l'outil informatique qui peut être utilisé pour contrôler, limiter la liberté de l'autre, et l'intimider (poster des photos intimes sur le net) ; mais aussi de prêter attention aux mauvaises interprétations qui peuvent provenir du contexte, les messages étant sujets à diverses interprétations qui peuvent générer de la violence.

Il est également nécessaire de tenir compte de l'importance du sens du couple chez les jeunes. Etre en couple pour un jeune est prestigieux et la « médiatisation du couple » constitue un outil de promotion personnelle. De plus, le groupe de pairs est central dans la construction de l'identité du couple à l'adolescence. Les pairs ne constituent pas uniquement une ressource en cas de difficulté, ils sont partie prenante du couple, ils le soutiennent et l'évaluent, et ont une influence permanente sur lui. Les tiers ont également une influence car ils peuvent transmettre des informations, par exemple des photos compromettantes.

Il en résulte qu'il est important de travailler avec les jeunes la notion de responsabilité, et de relever qu'elles et ils sont également responsables des informations ou images qu'ils transmettent même si celles-ci ont été postées par d'autres. La majorité des spécialistes relèvent l'importance du rôle de l'animatrice et de l'animateur. En effet, selon eux, il est plus important que le binôme ait les outils pour pouvoir répondre aux questions des jeunes et aborder ces questions avec elles et eux, que d'avoir des vignettes spécifiques pour cette problématique. Il serait donc plus pertinent d'amener un questionnaire supplémentaire aux vignettes déjà existantes, en abordant cette problématique de manière transversale. Par exemple : suite aux réflexions sur une vignette, demander aux jeunes : « et si cela se passait sur internet ? ». Les binômes doivent pouvoir compter sur des éléments théoriques concernant cette thématique afin de pouvoir rebondir, connaître les outils et répondre aux jeunes.

7.4. Différences culturelles

Le focus group sur les différences culturelles a eu lieu le 17 juin 2014 de 15h30 à 17h30 à l'hôpital orthopédique du CHUV. Il réunissait 6 spécialistes dont 5 femmes et 1 homme de professions variées, dont un psychologue, une infirmière en santé publique, trois chef·fe-s de projet dans le domaine de la prévention et une enseignante.

Les spécialistes mentionnent que la dimension culturelle ne devrait pas être intégrée en tant que telle au sein du classeur pédagogique, afin d'éviter toute stigmatisation et/ou simplification du réel. La question doit être transversale, afin de permettre de problématiser les normes, les valeurs et les représentations des différents mécanismes culturels, qu'ils soient familiaux ou sociétaux. Cette

dimension devrait être abordée par les animatrices et animateurs lorsque des questions relatives à la culture émergent de la part des jeunes. Il est indispensable que les binômes soient formé·e·s à cette thématique. Toutefois, elles et ils s'accordent sur l'importance d'apprendre aux jeunes quels sont leurs droits en matière de mariage, de liberté sexuelle, où ils peuvent chercher de l'aide, et cela indépendamment de la culture ou de la religion. Elles et ils ajoutent que les questions relatives aux rôles des femmes et des hommes au sein du ménage devraient être mises en lien avec les rôles de l'éducation et des relations familiales et non avec le rôle de la culture, et prendre également en compte les stéréotypes, projections et normes sociales actuelles, diffusées entre autre par les clips et les jeux vidéos. Les spécialistes soulignent que le rôle et les valeurs de la famille d'origine sont des points d'ancrage centraux pour cette thématique. Si les aspects culturels sont plus importants pour les parents que pour les jeunes, ils peuvent exercer un contrôle et des pressions sur leurs enfants. Les questions relatives à la réputation suite à la première expérience sexuelle ou suite à des photos mises en ligne sur internet doivent être prises en compte. Les aspects relatifs à la réputation peuvent avoir plus ou moins d'importance selon les familles, les contextes scolaires ou les cultures d'origine.

7.5. Amitié

Durant le PPV, des institutions ont souhaité que les exercices proposés, lors des séances du programme SE&SR, soient orientés également vers les relations amicales et interpersonnelles. Certains exercices et jeux de rôles ont été adaptés afin que le groupe puisse aborder la question du respect dans les relations amicales également. Cette tendance est relevée dans plusieurs institutions qui souhaitent faire un travail sur le respect au sein des relations interpersonnelles en général (comportements irrespectueux entre jeunes, entre ami·e·s ou entre les jeunes et les professeur·e·s).

Les professionnel·le·s relèvent aussi que certains jeunes n'ont pas encore eu d'expérience amoureuse, mais ont déjà fait l'expérience de relations amicales très fortes.

Les adaptations apportées afin de permettre une discussion centrée sur l'amitié ont pu être testées lors du PPV et ont montré tout leur intérêt. Elles seront également introduites dans la nouvelle édition du support pédagogique.

7.6. Mariage forcé

Le focus group sur la problématique des mariages forcés a eu lieu le 17 novembre 2015 de 12h à 14h au BEFH. Il réunissait 8 spécialistes dont 6 femmes et 2 hommes de professions diverses travaillant dans des associations ou services des domaines de la prévention et de la migration.

Les spécialistes mentionnent qu'il y a plusieurs tranches d'âge, où les pressions s'exercent de différentes manières, concernées par cette problématique, notamment, les femmes de 15-18 ans, de 19-23 ans, et de 24-26 ans. Les jeunes homosexuel·le·s ou les jeunes en difficultés scolaire peuvent également être concernés. Il est important de proposer une prévention auprès des jeunes, et de discuter avec eux de ce que signifie se marier et être dans une relation. Pour aborder cette problématique, les spécialistes estiment qu'il est indispensable d'élargir le contexte et d'aborder non seulement la signification d'une relation amoureuse pour les jeunes, mais aussi la signification d'une relation amoureuse au sein de la famille et des traditions, sans stigmatiser les différentes communautés. Elles et ils précisent, en outre, que cette problématique peut relever de la volonté des parents de protéger leurs enfants, ou de la volonté des enfants de sortir des obligations familiales. Les

spécialistes proposent d'aborder cette thématique après avoir défini les différents types de relations, explorer la notion de choix, défini les abus dans les relations et présenté les signaux d'alarme et les aides professionnelles de la région, selon eux les scénarios doivent être amené de manière progressive, selon les retours des jeunes. En effet, présenter des situations au sein desquelles les jeunes se voient contraint·e·s de se marier leur paraît trop fort, elles et ils aborderaient dans un premier temps les difficultés liées au contexte puis, dans un deuxième temps et selon l'intérêt des jeunes ou pour les jeunes, les conséquences de ces pratiques.

8. Conclusion

8.1. Intérêts et impact du programme SE&SR

Tant l'évaluation des mises en œuvre par les animatrices et animateurs que l'évaluation de l'impact sur les jeunes confirment l'intérêt, la qualité et la pertinence du programme SE&SR.

Les présentations du PPV et de SE&SR ont mis en évidence de grandes disparités dans les connaissances et le degré de sensibilisation de professionnel·le·s à la problématique de la violence interpersonnelle, de la violence de couple chez les jeunes et à sa prévention. La promotion de SE&SR et du PPV a parfois agi comme un révélateur de questions en suspens, de difficultés au sein des institutions ou des équipes. Ces présentations ont été l'occasion de discussions extrêmement fructueuses. Les activités d'implantation du programme ont été l'occasion de faire de la prévention de la violence, de questionner les stéréotypes de genre et les perceptions au sein des équipes, au-delà du public cible initial (les jeunes). Ce phénomène est habituel dans les campagnes de prévention et doit être particulièrement pointé dans ce contexte étant donné le continuum de la problématique entre jeunes, éducatrices et éducateurs, et familles.

Les professionnel·le·s se sont formé·e·s et engagé·e·s dans l'expérience et en ont tiré un bilan très positif. Ils rapportent tous que SE&SR répond à des problèmes fréquents chez les jeunes avec qui elles ou ils sont en contact et estiment que le programme a des effets positifs sur les jeunes et, selon certaines observations, sur le climat des institutions.

Les perceptions des professionnel·le·s se confirment au travers des résultats de l'évaluation auprès des jeunes. Les résultats de cette étude pilote nous permettent de constater que le programme répond à un besoin avéré : en effet près d'un jeune sur deux qui vit une relation de couple, ou l'a vécue durant les 12 derniers mois, a agi ou subi de la violence durant les 12 derniers mois. Les résultats mettent en avant que le programme modifie leur perception de la violence et leurs visions des relations entre hommes et femmes. Plus d'un tiers de jeunes s'est exprimé ouvertement et a déclaré avoir appris à gérer les émotions négatives grâce au programme, à être plus à même de conserver une approche calme en cas de conflit, et que des choses allaient changer pour elles et eux à l'avenir. Les jeunes sont majoritairement satisfait·e·s et ont eu du plaisir à participer au programme. Les apports des diverses mises en œuvre du programme sont indéniables dans la mesure où la majorité des jeunes pensent se sentir mieux dans leur relation suite au programme, estiment qu'à l'avenir leurs relations seront plus respectueuses, pensent être plus à même de communiquer sans violence en cas de conflit, et être capables d'aider un ami qui vit une relation abusive ou violente. Les résultats des mises en œuvre des ateliers de sensibilisation vont dans le même sens, les jeunes sont majoritairement satisfait·e·s de l'atelier qui leur a été proposé et ont déclaré avoir eu du plaisir à le suivre. Plus de la moitié pensent être capables de mieux communiquer lors de disputes ou de désaccords, pensent qu'à l'avenir elles et ils seront capables d'aider un ami, et que le programme serait utile à d'autres jeunes. SE&SR nécessite un binôme d'animatrice et d'animateur formé·e·s spécifiquement au programme, du temps et une salle, mais ne requiert aucun dispositif technique ou matériel spécifique. Il est de ce fait, si la volonté existe au sein d'une institution, relativement peu onéreux en terme d'équipement.

Il y a unanimité sur le fait que SE&SR dans sa version actuelle nécessite des adaptations de contenus, ce qui renforce les conclusions de l'étude de faisabilité. Ces modifications seront intégrées dans un ouvrage nommé « guide à l'usage des professionnel·le·s » développé sur le modèle des « tips and tricks »/« trucs et conseils » d'aide à la mise en œuvre des programmes de prévention. Il abordera notamment comment intégrer des problématiques nouvelles au sein des séances de SE&SR. Ce «guide» sera joint à la prochaine édition du classeur en 2016. Cette nouvelle édition sera réalisée en collaboration par le BEFH et la FCHO.

8.2. Pré-requis à l'implantation

Le programme a été promu sous sa forme complète, à savoir 9 séances à raison d'une séance par semaine, forme sous laquelle l'impact a été évalué positivement. Toutefois, la mise en œuvre au sein de différentes institutions a nécessité, en fonction des besoins, demandes et contraintes, une adaptation du programme en termes de longueur, fréquence ou contenu.

La majorité des mises en œuvre s'est effectuée avec des modifications, notamment diminution du nombre de séance, du nombre d'exercices par séances et ajout d'une orientation sur le respect dans les relations amicales en complément au respect dans les relations amoureuses.

Une version très abrégée a été expérimentée dans le cadre d'une école professionnelle, l'objectif étant de pouvoir saisir l'impact que peuvent avoir quelques exercices effectués sur une durée très courte et de pouvoir recommander cette utilisation du programme en tant que « sensibilisation à la thématique ».

La plupart de ces adaptations de contenus ont toutefois nécessité un investissement important de la part de l'équipe de projet. En effet, elles ont été développées en partenariat avec les équipes, en fonction des besoins identifiés ou ressentis et des contraintes propres au contexte et au public-cible. Tant la forme (nombre et longueur des séances, fréquence, choix des animatrices et animateurs) que les contenus ont été co-construits par l'équipe de projet et l'équipe de l'institution, afin d'assurer une trame cohérente et adaptée aux besoins des professionnel·le·s et des jeunes.

Dans les expériences qui ont eu lieu au sein de l'enseignement obligatoire, les modifications ont en plus été présentées pour discussion aux enseignant·e·s et aux membres de l'Unité PSPS impliqués dans les expériences.

L'implication de l'ensemble des professionnel·le·s d'une institution et des partenaires est essentielle. Elle nécessite un certain investissement, prend du temps, mais elle est indispensable au soutien et à l'intégration réelle du programme au sein de l'institution. SE&SR doit pouvoir s'intégrer à la culture de l'établissement, sensibiliser les jeunes et l'équipe qui les encadre afin de créer un continuum cohérent et efficace entre les jeunes et l'équipe.

8.3. Conditions optimales de mise en œuvre

A l'heure actuelle, le PPV a démontré que chaque type de structure en contact avec les jeunes nécessite des modalités de mise en œuvre spécifiques. Le suivi minutieux et qualitatif des expériences permet de bien documenter les différentes mises en œuvre possibles et d'en faire une analyse qualitative. Toutefois, la faiblesse relative de l'échantillon ne permet pas d'affirmer ou d'infirmer d'un

point de vue statistique, les variations d'impact des différents types de mises en œuvre. Des études complémentaires pourraient venir éclairer ces aspects à l'avenir.

Les évaluations qualitatives permettent de montrer que :

- Le programme est plus aisé à mettre en œuvre sous sa forme originale, donc 9 séances sur 9 semaines, au sein des foyers et de l'école spécialisée, qui peuvent compter sur la présence quotidienne des jeunes et l'intégrer comme une activité parmi d'autres de l'institution en complément des entretiens individuels. Toutefois, étant donné les problèmes spécifiques que posent les populations de ces institutions, la mise en œuvre requiert un effort supplémentaire de choix des participant·e·s, d'explication et de préparation.
- Pour les centres de loisirs et les centres de prévention, les résultats sont contrastés. Certains parviennent à recruter et « fidéliser » des groupes pour participer au programme, d'autres n'y sont pas parvenu dans le temps imparti. La création et la dynamique d'un groupe de jeunes dans ces contextes est dépendante de nombreux facteurs, et notamment de l'intérêt du groupe présent. La participation au programme ne peut pas être imposée aux jeunes par les professionnel·le·s, bien que les activités de prévention soient inhérentes aux missions de l'institution et que les conditions de mise en œuvre soient idéales (temps, plages horaires, locaux, autorisations, etc.).
- Pour la classe de l'établissement scolaire, il semble indispensable que la décision de mise en œuvre du programme fasse partie du projet de l'établissement porté par la direction. La mise en œuvre de la totalité des séances prévues (9 séances d'1h15) pose des problèmes réels de faisabilité compte tenu du nombre de période nécessaire. Le programme a pu être mis en œuvre comme activité faisant partie d'un cours réservé à des activités interdisciplinaires, planifié en dernière année durant un semestre à raison de deux périodes par matinée. Cette possibilité a été supprimée dans la nouvelle organisation LEO. L'implantation de SEESR au sein d'établissements scolaires demande donc encore des réflexions : combien de séance peuvent-elles être mises en œuvre, à quel moment, sur quelles plages horaires, quelles thématiques véhiculées et quel choix pour les animatrices et animateurs. Les premiers tests ont été effectués avec des animatrices et animateurs externes alors qu'à la suite de l'expérience plusieurs enseignant·e·s ont souhaité s'investir et se former.
- Pour les structures de perfectionnement scolaire et les écoles professionnelles, la mise en œuvre auprès d'un même groupe de jeunes une fois par semaine est compliquée, étant donné que les jeunes ne fréquentent pas de manière régulière l'établissement et sur peu de périodes (un jour par semaine – formation duale). Une structure pour le perfectionnement scolaire a profité d'une semaine de regroupement des jeunes (tous les jeunes présents durant 5 jours), pour mettre en œuvre le programme complet regroupé. Une école professionnelle a profité de journées « Sports et Santé » pour organiser des ateliers de sensibilisation basés sur des thématiques et des séances du programme.

Il est souhaitable d'adapter les mises en œuvre en fonction des besoins des jeunes et des institutions. Si pour certaines institutions, la mise en œuvre du programme sous sa forme indiquée est plus aisée (jeunes en foyers, projet d'établissement scolaire, école spécialisée), d'autres structures doivent adapter la forme du programme en fonction des modalités de fréquentations des jeunes et/ou des disponibilités.

Une mise en œuvre selon des modalités différentes (diminution du nombre de séances, modification de la longueur ou de la fréquence, etc.) est possible. Toutefois ces adaptations nécessitent un investissement important de toutes les personnes impliquées. Il s'agit d'associer les professionnel·le·s de l'institution aux choix des modifications à apporter afin de prendre en compte les besoins et les ressources de l'institution, et d'effectuer ces choix avec le soutien d'expert·e·s du programme afin de lui conserver sa cohérence et ses objectifs.

Les résultats des évaluations de l'ensemble des modalités testés durant le PPV ont montré quantitativement un haut degré de satisfaction des jeunes et de bons apprentissages et qualitativement une bonne satisfaction des animatrices et des animateurs et des directions d'établissement. Toutefois, la faiblesse relative de l'échantillon ne permet pas d'affirmer ou d'infirmier d'un point de vue statistique, les variations d'impact des différents types de mises en œuvre, des études complémentaires pourraient venir éclairer ces aspects à l'avenir. En outre, il convient de prendre en considération, pour chaque mise en œuvre, les contenus véhiculés, et de faire la distinction entre un programme éducatif complet, un programme raccourci (programme court) et un atelier de sensibilisation. Une mise en œuvre du programme sous sa forme indiquée, reste à privilégier, cette dernière permettant d'aborder de manière plus complète les différentes thématiques du programme, aussi bien les explications relatives aux abus que les outils et méthodes pour les éviter.

Le programme complet est à l'évidence préférable si l'on vise un bon impact de prévention, toutefois une sensibilisation est certainement préférable à une absence totale de mesures.

8.4. Poursuite et pérennisation

La poursuite des formations, la distribution du « guide à l'usage des professionnel·le·s », le monitoring, la mise en réseau des animatrices et animateurs, la constitution de nouveaux binômes, la centralisation des questionnaires d'impact auprès des jeunes et leur traitement sont des mesures de maintien de la qualité déjà proposées suite à l'étude de faisabilité. Ces mesures sont pleinement confirmées par les résultats du PPV et attendues du terrain.

8.4.1. Auprès des professionnel·le·s de terrain

La poursuite de la promotion, de la formation et de la mise en réseau des professionnel·le·s de terrain est importante et très attendue.

Une demande a été formulée aux professionnel·le·s formé·e·s à l'animation du programme afin de créer de nouveaux binômes pour intervenir dans des institutions souhaitant une mise en œuvre par des animatrices et animateurs externes. Sur les 51 professionnel·le·s contacté·e·s, 15 ont été intéressé·e·s, 6 constituent d'ores et déjà 3 binômes et 9 sont inscrit·e·s individuellement.

La liste d'attente des demandes de formation ne cesse de s'allonger et des formations à l'animation seront organisées en 2016 dès que la nouvelle édition du classeur sera disponible.

8.4.2. Dans le canton de Vaud

La collaboration entre la FCHO et le Bureau de l'égalité permet une bonne synergie des activités. Elle est un gage de pérennité du projet. Le BEFH doit pouvoir poursuivre la promotion, la diffusion et le suivi du programme dans le canton de Vaud, de même que le soutien aux professionnel-le-s par le biais d'une rencontre visant à échanger sur leurs pratiques et de formations continues.

8.4.3. Au niveau national

Bien que le projet actuel ainsi que les autres projets novateurs en matière de prévention précoce de la violence domestique aient suscité un grand intérêt, entre autre, au sein du programme national « Jeunes et Violence » de l'OFAS, et que ce type de mesure soit parmi les plus prometteuses en matière de prévention de la violence domestique, l'OFAS a décidé à l'avenir de consacrer exclusivement son engagement à la prévention des violences véhiculées par les médias sociaux. *« A l'heure où « la Confédération abandonne comme prévu son rôle de soutien dans le domaine de la prévention de la violence, celle-ci étant de la compétence des cantons, des villes et des communes » (Jeunes et violence, 2015), il est important que des mesures soient proposées dans divers settings (école, loisirs, ...) pour que les cantons, les villes et les communes puissent prendre le relais de la prévention de cette violence »²⁷.*

Plusieurs institutions des cantons de Fribourg, Zurich, Genève, Valais et Neuchâtel ont contacté l'équipe de projet du PPV et annoncé leur intérêt pour le programme.

Le bureau de l'égalité de la ville de Zurich mène également un projet pilote évaluant la mise en œuvre d'une traduction allemande du programme SE&SR au sein de classes de scolarité obligatoire d'un établissement. Les résultats de l'évaluation ont été communiqués en janvier 2016.

Parallèlement, différentes pistes de réflexions et projets d'analyse de faisabilité explorant les intérêts des autres cantons sont en cours pour un développement au niveau national.

9. Recommandations

9.1. Assurer la validité scientifique et la qualité du programme

Un programme de prévention des violences et des comportements abusifs, comme tout autre programme de prévention, doit se fonder sur des données scientifiques validées et confirmées par des données actuelles et locales. Il doit également proposer aux institutions et aux autorités de décision des outils ayant démontré un impact positif sans impact négatif. Le programme SE&SR a fait l'objet d'évaluation démontrant un impact positif chez les jeunes sans impact négatif mesuré. C'est la raison pour laquelle il a été choisi pour une implantation au niveau cantonal vaudois.

Les résultats du PPV confirment ces données (impact positif, pas d'impact négatif mesuré) et y ajoutent des éléments essentiels pour la promotion et l'implantation de SE&SR : une adhésion importante au programme SE&SR de la part des jeunes et de l'ensemble des professionnel-le-s impliqué-e-s.

Le PPV a vérifié que le suivi des évaluations d'impact et le monitoring des mises en œuvre sont des garants essentiels du maintien de la qualité du programme. Le suivi régulier des évaluations de l'impact du programme auprès des jeunes permet de vérifier que le programme conserve un impact positif et n'a pas d'effet négatif mesuré. De même, la centralisation du monitoring des données de mises en œuvre (qui a animé, quelles modalités ont été appliquées, pour quelle population et dans quel contexte, quelles ressources locales ont été identifiées en cas de difficultés, etc.) permet de vérifier que les conditions d'une mise en œuvre de qualité sont respectées (formation des animatrices et animateurs; respect des consignes de confidentialité et des procédures en cas de confidences d'un jeune, etc.). Etant donné les thèmes abordés par SE&SR, une attention toute particulière doit être portée aux conditions pour une mise en œuvre de qualité et aux ressources mises à disposition lors de l'implantation dans un canton ou une région.

9.2. Viser un ancrage institutionnel solide du programme

Le programme SE&SR existe depuis 2006 et les professionnel-le-s pouvaient acquérir le classeur et mettre en œuvre le programme, imaginé par les auteures comme un programme « clé en main ». En effet, le classeur contient non seulement les séances à mettre en œuvre, mais également un manuel pédagogique et une partie théorique très riche. Or, l'enquête de faisabilité a révélé que si le programme était utilisé, il l'était de manière occasionnelle, selon des modalités très variables, sans ancrage institutionnel (à l'exception de deux institutions). L'initiative étant uniquement du ressort des individus, cela ne garantissait ni une couverture optimale ni une mise en œuvre pérenne.

Pour viser l'ancrage institutionnel de SE&SR, il est nécessaire d'obtenir un appui politique fort et l'engagement d'une instance qui porte le programme, assure sa promotion auprès des partenaires politiques et institutionnels comme auprès des professionnel-le-s de terrain, garantisse la diffusion des informations, et offre du soutien et des formations aux professionnel-le-s intéressés. Dans le cadre du PPV, cet ancrage a permis d'établir un contact avec les autorités cantonales, d'avoir une connaissance des partenaires, du réseau et des initiatives en cours (entre autres pour ne pas proposer un programme qui viendrait en doublon des offres et mesures existantes). Cet ancrage a également permis d'intégrer la promotion du programme à l'agenda politique, de le présenter aux commissions

et services promoteurs et d'être suffisamment connu et reconnu localement pour réussir à impliquer les parties prenantes au projet.

9.3. Assurer une promotion adaptée et proactive

Le PPV a démontré l'importance de mener des activités de promotion variées : présentations dans des contextes très spécialisés ; formations professionnelles ; articles scientifiques et grand public ; émissions de radio ; etc. afin de susciter l'intérêt des institutions en contact avec les jeunes et plus largement du réseau socioéducatif. D'autre part, il est important de répondre systématiquement à toutes les demandes ; y compris celles qui peuvent paraître extrêmement marginales. Le réseau des personnes intéressées et/ou concernées professionnellement par la problématique étant finalement assez restreint, c'est l'accumulation des informations diffusées par des sources différentes et dans des contextes variés qui assure une promotion efficace et une bonne couverture des différents domaines, services, professions, contextes, et des différentes régions.

9.4. Sensibiliser les professionnel·le·s

Une présentation « technique » du programme aux professionnel·le·s des institutions sollicitées pour la mise en œuvre ne suffit pas. Le PPV a mis en évidence qu'il était indispensable, outre la présentation de SE&SR, de mener une sensibilisation à la problématique de la violence domestique, à ses mécanismes, causes et effets, de permettre une prise de conscience de l'existence de la problématique dans les institutions et publics-cibles. Il s'agit également, étant donné les aspects très sensibles du sujet, de permettre aux professionnel·le·s de prendre conscience de leurs représentations et de dépasser d'éventuels blocages.

L'adhésion des professionnel·le·s est importante, mais si l'on souhaite une implantation au long cours et en profondeur, une réelle appropriation est nécessaire. Pour ce faire, il est indispensable de permettre aux professionnel·le·s de tester le programme en groupe et d'expérimenter pour elles-mêmes-eux-mêmes les prises de conscience et les effets qu'il peut occasionner. L'expérimentation d'une séance du programme par les participant·e·s au cours des présentations est un moyen simple et efficace d'y parvenir.

9.5. Former les professionnel·le·s à l'animation

Le PPV a révélé l'importance d'offrir une formation solide aux animatrices et animateurs, tant sur la problématique elle-même que sur la méthodologie de SE&SR. L'expérience d'animation avec les jeunes et des connaissances de la problématique ne sont pas à eux seuls suffisants. En effet il est indispensable que les animatrices et animateurs aient expérimenté pour eux-mêmes le programme au préalable et se soient entraînés à appliquer une pédagogie centrée sur les participant·e·s et la dynamique du groupe. Sans formation à cette méthode, les risques d'adopter une position jugeante, de faire état de ses propres valeurs et solutions, sont très importants. La co-construction par le groupe de ses propres réponses et la confrontation aux valeurs de chacun est un élément essentiel de réussite de ce programme éducatif. Une condition clé de la réussite du programme repose sur la qualité de l'animation, largement favorisée par la formation des animatrices et animateurs.

9.6. Tenir compte des besoins, rythmes et contraintes des institutions

La planification de la mise en œuvre doit tenir compte des besoins des jeunes, de leurs caractéristiques propres, des besoins des professionnel-le-s ainsi que des éventuelles contraintes organisationnelles ou règlementaires. La mise en œuvre ne doit pas se faire de manière rigide. Une identification préalable de ces conditions est souhaitable afin de décider en connaissance de cause si l'implantation est possible ou non, souhaitable et pertinente, sous quelle forme et à quel moment.

Il faut également prendre en compte le laps de temps parfois long, entre l'intérêt annoncé d'une institution pour le programme et la possibilité de prendre une décision de mise en œuvre (demandes complémentaires; informations au sein des équipes; colloque de coordination; demandes d'autorisation). Le PPV a montré que ces délais peuvent varier de 2 à 12 mois.

9.7. Offrir du soutien aux institutions partenaires

La mise en œuvre du programme ne requiert pas de ressources financières importantes. Néanmoins, elle suppose, en amont, une organisation de projet minutieusement pensée. Si ce processus peut s'avérer long, il n'en demeure pas moins une démarche nécessaire permettant de déterminer les conditions de mise en œuvre les plus appropriées au contexte spécifique à chaque institution ou établissement scolaire, en prenant notamment en compte les besoins des jeunes, leurs caractéristiques propres, l'analyse des professionnel-le-s et les éventuelles contraintes organisationnelles ou règlementaires.

Dans les facteurs à prendre en compte, la sollicitation d'un binôme d'animatrice et animateur externes ou la formation de collaboratrices et collaborateurs internes à l'institution doit être discutée. Ainsi, plusieurs formules peuvent être envisagées en fonction de l'expérience des professionnel-le-s et de leurs préférences. Les liens déjà tissés par les professionnel-le-s avec les jeunes peuvent être un avantage, mais également freiner la parole et l'expression des jeunes. Ce choix doit être débattu lors des discussions relatives aux modalités de mises en œuvre. Afin de permettre aux institutions intéressées de choisir, il est nécessaire de disposer d'un collectif d'animatrices et d'animateurs formé-e-s et disponibles. Si l'option « externe » est choisie, de bons contacts entre les binômes externes et les professionnel-le-s de l'institution doivent s'établir afin d'assurer une cohérence des messages.

Des offres de « coaching » lors d'une première mise en œuvre, par l'institution cantonale en charge de la promotion et de la pérennisation du programme peuvent s'avérer utiles, notamment pour adapter le programme et établir les modalités les mieux adaptées aux besoins et contraintes qui garantissent un bon déroulement et un impact positif. La mise à disposition d'un guide de mise en œuvre constituera une aide technique, mais la mise en réseau des animatrices et animateurs expérimenté-e-s et novices afin d'échanger les expériences et offrir du soutien est une mesure nécessaire comme l'a montré le PPV.

9.8. Adapter le programme de manière raisonnée et explicite

Les modalités pratiques (durée et fréquence des séances) doivent être discutées par les partenaires au préalable, si possible sans précipitation et avec de bonnes données sur le contexte et le public-cible, afin de pondérer les avantages et les inconvénients d'une formule indiquée ou réduite. Il est essentiel que l'équipe engagée dans la mise en œuvre explicite clairement les raisons pour lesquelles des séances ont été laissées de côté ou pourquoi un programme court de sensibilisation a été préféré, afin de ne pas susciter de fausses attentes de la part des directions et/ou des collègues.

Il est bien entendu souvent difficile de libérer 9x 1h15 pour réaliser la totalité des modules à la fréquence indiquée, mais ce rythme qui peut sembler « lent » permet au groupe de problématiser ces sujets délicats, d'y réfléchir, d'en rediscuter, d'y revenir après des périodes de décantation et d'éventuelles expérimentations des nouveaux modèles de relations positives proposés par le programme.

Par ailleurs, l'intégration de thématiques nouvelles (réseaux sociaux; diversités culturelles; LGBTiq, amitié, mariages forcés) sera rendue possible, par la publication d'un guide à l'usage des professionnel·le·s.

10. Annexes

10.1. Missions de l'équipe PSPS

« L'Etat et de nombreux partenaires sont impliqués dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS). Afin de clarifier et d'établir une gouvernance à la fois efficace et lisible pour les nombreux acteurs concernés, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau texte réglementaire fin août 2011. La haute surveillance de l'unité pluridisciplinaire est assurée par les services concernés du DFJC¹¹ et du DSAS¹². L'Office des écoles en santé a changé ainsi de nom et est devenue « Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire ». Le dispositif ainsi renouvelé permet de réunir au sein d'une unité pluridisciplinaire différents experts des projets et programmes conduits le plus souvent en partenariat avec les établissements scolaires et les milieux associatifs. Son but est d'améliorer la cohérence et la pertinence des activités de santé scolaire, sur le terrain d'une part, et en termes de programmation et de formation des intervenants d'autre part. La Direction inter-services supervise l'activité générale de l'Unité PSPS, via un Bureau composé du Chef du SESAF et du Chef du SSP. L'Unité PSPS fonctionne comme un office dans lequel sont réunis des experts constituant une équipe pluridisciplinaire. L'unité de promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire a plusieurs missions :

- Exercer une expertise en santé communautaire dans le milieu scolaire
- Assurer la mise en œuvre des programmes prioritaires du Conseil d'Etat
- Participer à l'élaboration desdits programmes et à leur priorisation
- Assurer la coordination avec les autres acteurs ou départements
- Offrir ses services aux établissements scolaires
- Décider des subventions aux établissements et de l'offre de prestations
- Encadrer et superviser l'activité des médiateurs et délégués PSPS intervenant dans les établissements, des médecins, des dentistes et des infirmières scolaires
- Assurer la formation continue des membres des équipes de PSPS
- Effectuer l'évaluation des programmes et recommandations en matière de PSPS
- Participer à des actions de recherche appliquée

Les activités de l'unité PSPS ont comme objectif de contribuer au bien-être de l'enfant et de l'adolescent à l'école afin de favoriser ses apprentissages scolaires et sociaux, en promouvant la santé physique, mentale et sociale des enfants et des adolescents, et développant des activités de santé communautaire et en contribuant à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle. L'unité PSPS est composée de délégué-e ayant comme mission de promouvoir des activités en santé communautaire, d'infirmier-ière scolaire apportant conseil et expertise et soins dans les domaines liés à la santé physique, mentale, et sociale des enfants et des adolescents, de médiateur-trices scolaire établissant et maintenant les conditions permettant aux parties concernées (élèves, enseignants, parents) d'améliorer leurs relations et d'élaborer une solution à leur situation conflictuelle dans le cadre de l'école, et de médecin scolaire à disposition des familles pour favoriser la scolarisation des enfants présentant, sur le plan médical, des besoins particuliers. »²⁸

¹¹DFJC : Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

¹²DSAS : Département de la santé et de l'action sociale

10.2. Flyer descriptif du programme

Le programme SEESR (De Puy, Monnier, Hamby; 2002)

SEESR est un programme centré sur les relations amoureuses, préoccupation principale des adolescent-e-s. Ses principaux atouts sont sa qualité pédagogique et son caractère interactif. Il est mené en Suisse romande aussi bien dans un cadre scolaire qu'extrascolaire et fonctionne bien dans des groupes d'origines nationales et culturelles très diverses. Destiné à des petits groupes (6-12) de filles et garçons de 13 à 15 ans, il peut être ajusté pour d'autres tranches d'âges.



Les séances SEESR

SEESR encourage les jeunes à des changements d'attitudes et de comportements, les amène à activer des compétences positives ou à en acquérir de nouvelles. Il a également pour objectif la prévention précoce des violences intimes. Il comprend 9 séances hebdomadaires, animées par deux adultes formés, idéalement un homme et une femme.

SEESR propose des outils pour aider les jeunes à partir du bon pied et résoudre les difficultés qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations. Les supports pédagogiques qui servent à stimuler les discussions sont notamment des scènes de la vie quotidienne, des jeux impliquant des déplacements dans l'espace, des jeux de rôles, à travers lesquels les jeunes explorent notamment :

- la notion de choix, en se questionnant sur qu'est-ce qu'ils-elles recherchent dans une relation ? Les jeunes sont amenés à qualifier ce qu'ils attendent d'un-e partenaire en répondant par exemple à la question :

J'aimerais que ma copine ou mon copain..... ?

| | |
|-------------|----------------|
| Me respecte | Me contrôle |
| Me provoque | M'impressionne |
| Me protège | Me domine |

- la définition de ce qu'est un comportement abusif, ses origines et ces conséquences. Les jeunes sont amenés à discuter sur un scénario tel que :

« Mario et Nathalie sortent ensemble depuis un mois. Un samedi soir, Mario vient chercher Nathalie pour aller au cinéma. Nathalie l'attend à la porte, elle porte un nouvel ensemble qu'elle vient d'acheter et que ses amies ont trouvé très joli. Mario l'embrasse et lui dit qu'elle doit se changer avant qu'ils sortent.

Nathalie a envie de pleurer. Elle explique qu'elle a acheté cet ensemble exprès pour cette soirée. Mario soupire, et lui dit d'un ton énervé : « Nathalie tu n'as aucun goût et tu ne dois pas discuter quand je te dis de faire quelque chose ». Il entre alors chez Nathalie et lui choisit d'autres vêtements »

- les signaux d'alarme pour reconnaître s'ils sont victimes d'abus dont par exemple :
Vous êtes agressé-e physiquement
Vous avez peur de votre copain/copine
Vous vous sentez isolé-e, seul-e
Vous perdez vos ami-e-s
Vous recevez des menaces
- les signaux d'alarme pour reconnaître s'ils ont un comportement abusif dont par exemple :

Vous dévalorisez votre copain/copine
Vous vous fâchez si votre copain/copine passe du temps avec d'autres personnes
Vous lui proférez des menaces
Il vous arrive de l'agresser physiquement quand vous êtes en colère

- Ainsi que des outils pour aider les amis en difficulté, détecter les stéréotypes qui favorisent les comportements abusifs, mieux communiquer et contrôler sa colère.

11. Références

- ¹ Schmid, C.; & Eisner, M. (2012). Violences sexuelles envers des jeunes en Suisse. Formes, ampleur; et circonstances du phénomène. Etude Optimus Suisse.
- ² Jeunes-et-violence.ch (2015). Fiche d'information : l'évolution de la violence parmi les jeunes en Suisse : principaux résultats des études comparatives menées dans les cantons de Vaud et Zürich. Berne : Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- ³ Ribeaud, D. (2015). Entwicklung von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich 1999-2014. Forschungsbericht. Zürich :ETH
- ⁴ Hofner, M. C, Viens Python, N. (2014). Violences domestiques, prise en charge et prévention. Lausanne : PPUR.
- ⁵ World Health Organization (2007). Engaging men and boys in changing gender based inequity in health: Evidence from programme interventions. Geneva.
- ⁶ Hamel, C., Lavoie, F., & Rondeau, L. (2005). Mieux connaître et agir. Relations amoureuses chez les jeunes. Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité. (2005).
- ⁷ Hofner, M.-C., & Siggen, S. (2001). Violence conjugale dans le canton de Vaud. Recherche préparatoire réalisée sur mandat du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud. Lausanne : Unité de prévention de l'IUMSP.
- ⁸ World Health Organization (2014). Global status report on violence prevention. Geneva.
- ⁹ World Health Organization (2007). Engaging men and boys in changing gender based inequity in health: Evidence from programme interventions. Geneva.
- ¹⁰ Unité de Médecine des Violences (2011). 10 ans de lutte contre la violence domestique. Résumé de la recherche menée par l'Unité de Médecine des Violences (UMV) sur mandat de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD).
- ¹¹ Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) (2011). Plan stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud. www.vd.ch/violence-domestique.
- ¹² Foshee, V.A., & Langwick, S. (1994). *Safe Dates: an adolescent dating abuse prevention curriculum*. Chapel Hill; N.C.: University of North Carolina et Chapel Hill.
- ¹³ Foshee, V.A., Bauman, K.E., Arriaga, X.B, Helms, R.W., Koch, G.G., & Linder; G.F. (1998). An evaluation of Safe Dates; and adolescent dating violence prevention program. *American Journal of Public Health*; 88; 45-50.
- ¹⁴ Blueprints programm assesment (septembre 2015). En ligne <http://www.blueprintsprograms.com/allPrograms.php>, site consulté le 27 septembre 2015.
- ¹⁵ Averdijk, M., & Eisner, M. (2015) Prévention de la violence. Etat actuel du savoir sur l'efficacité des approches. Berne.
- ¹⁶ Minore, R., & Hofner, M. C. (août; 2013). « Sortir Ensemble Et Se Respecter » Swiss prevention program : Feasibility study report. Rapport d'évaluation. Fondation Charlotte Olivier. En ligne : www.fcho.ch.
- ¹⁷ Foshee, V.A., & Langwick; S. (1994). *Safe Dates: an adolescent dating abuse prevention curriculum*. Chapel Hill; N.C.: University of North Carolina et Chapel Hill.
- ¹⁸ De Puy, J., Monnier, S., & Hamby, S.L. (2002). Etude de faisabilité d'un projet de prévention des violences dans les relations amoureuses auprès des adolescents-e-s en Suisse romande. Recherche DORE Genève no 01042.1. Suisse; Genève : Ceres/les.
- ¹⁹ De Puy, J., Monnier, S., & Hamby, S.L. (2009). *Sortir ensemble et se respecter. Prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre les jeunes*. Ed. IES; Suisse; Genève
- ²⁰ Ref 16
- ²¹ Renaud, L., & Gomez Zamudio; M. (1998). Planifier pour mieux agir. Québec : REFIPS

²² Minore, R., & Hofner, M.C. (2014). Conditions d'implantation dans le canton de Vaud d'un programme de prévention des violences et des comportements abusifs auprès des jeunes. L'exemple de Sortir ensemble et se respecter. Rapport intermédiaire. En ligne : <http://www.fcho.ch/projets/projets-en-cours> et <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/violence-domestique>, consultés le 27 septembre 2015

²³ Spencer, B., Broesskamp-Stone, U., Ruckstuhl, B., Ackermann, G., Spoerri, A., & Cloetta, B. (2008). Modelling the results of health promotion activities in Switzerland: development of the Swiss Model for Outcome Classification in Health Promotion and Prevention. *Health promotion international*; 23(1); 86-97

²⁴ <http://www.rts.ch/la.1ere/programmes/vacarme/5658269-vacarme-du-17-03-2014.html>

²⁵ Minore, R., & Hofner, M. C. (mai 2014). Prévenir la violence domestique auprès des jeunes. Revue d'information sociale en ligne: <http://www.reiso.org/spip.php?article4347>

²⁶ Le Temps, 24 heures, Le Courrier et 20 minutes du 24 novembre 2014, ainsi que la feuille des avis officiels du 28 novembre 2014.

²⁷ Communiqué de presse de l'Office fédéral des assurances sociales, mai 2015 <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/39446.pdf>, site consulté le 27 septembre 2015.

²⁸ Site officiel du canton de Vaud. DFJC. (2015) <http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/sesaf/unite-psps/>, <http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/sesaf/unite-psps/missions/>, consulté le 27 septembre 2015